



N° 66/2015

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

RAPPORT D'INFORMATION

PRÉSENTÉ

*À la suite de la mission effectuée en Estonie
du 14 au 18 septembre 2015*

PAR UNE DÉLÉGATION DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-ESTONIE (1)

(1) Cette délégation était composée de M. Jean-Claude PEREZ, Président, Mme Nathalie CHABANNE, MM. Jérôme LAMBERT et Lionel TARDY, députés.

SOMMAIRE

	Pages
CARTE ET DRAPEAU	7
INTRODUCTION	9
I. L'ESTONIE EST UN PETIT PAYS ATTACHÉ À SON IDENTITÉ HISTORIQUE BALTE, MALGRÉ UNE INDÉPENDANCE TRÈS RÉCENTE, UNE EXPÉRIENCE DÉMOCRATIQUE PRESQUE INEXISTANTE ET UN ENVIRONNEMENT GÉOPOLITIQUE ANXIOGÈNE	13
A. FACE AUX AMBITIONS IMPÉRIALES DES GRANDS VOISINS SUÉDOIS, ALLEMANDS ET SURTOUT RUSSES, LA CONSTRUCTION NATIONALE ESTONIENNE A ÉTÉ MOUVEMENTÉE	13
1. Avant la première indépendance, l'Estonie ballotée entre les puissances impériales voisines	13
a. La Confédération livonienne, sous influence germanique (1227-1558)	13
b. L'« âge d'or » suédois (1558-1710)	13
c. L'Estonie dans l'Empire des tsars (1710-1917)	14
2. Le XX ^e siècle, une longue parenthèse d'occupations avant l'indépendance recouvrée	14
a. Marche vers l'indépendance et première expérience nationale chaotique (1917-1939)	14
b. Seconde Guerre mondiale : des occupations au gré de l'évolution des relations germano-soviétiques (1939-1944)	15
c. La longue et douloureuse deuxième occupation soviétique (1944-1991)	15
B. PAYS DE PETITE TAILLE MAIS À L'IDENTITÉ FORTE ET AUX PERFORMANCES ÉCONOMIQUES CONVENABLES, L'ESTONIE A RÉUSSI SON INTÉGRATION DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR EUROPÉEN	16
1. Profil politique	16
2. Géographie	16
3. Démographie	17
a. Population (2014)	17
b. La présence d'une forte minorité russe	18
c. Un clivage ethnico-linguistique persistant mais qui tend à s'assouplir	19

4. Économie	20
a. Contexte	20
b. Données macroéconomiques (2014).....	21
c. Échanges commerciaux (2014)	22
C. EN DÉPIT D'UN ENVIRONNEMENT GÉOPOLITIQUE ANXIOGÈNE, LA DÉMOCRATIE ESTONIENNE NAISSANTE A IMMÉDIATEMENT SU FAIRE SIENNES LES VALEURS EUROPÉENNES INHÉRENTES À L'ÉTAT DE DROIT	22
1. Politique intérieure.....	22
a. Organisation institutionnelle	22
b. Structures du Riigikogu	24
c. Élections législatives du 1 ^{er} mars 2015	25
d. Exécutif.....	26
e. Programme de gouvernement.....	27
2. Politique étrangère	29
a. L'Estonie et la Russie	29
b. L'Estonie et ses voisins baltes et nordiques.....	30
c. L'Estonie et les États-Unis.....	30
d. L'Estonie et l'OTAN	30
II. VINGT ANS APRÈS SON ADHÉSION, L'ESTONIE EST DÉSORMAIS SOLIDEMENT ANCRÉE À L'UNION EUROPÉENNE, AU POINT QUE LES DESTINS DE NOS DEUX PAYS SONT LIÉS.....	31
A. LES RELATIONS BILATÉRALES FRANCO-ESTONIENNES SONT SOUTENUES, DANS LE CADRE DE LA DYNAMIQUE D'INTÉGRATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE	31
1. Les relations bilatérales entre la France et l'Estonie	31
a. Relations politiques.....	31
b. Commerce et investissements	32
c. Coopération culturelle, scientifique et technique	34
2. L'Estonie dans l'Union européenne	34
a. Place dans les institutions européennes.....	34
b. Contribution nationale au budget de l'Union européenne	35
c. Stratégie de la Baltique	36
B. QU'ILS SOIENT ÉCONOMIQUES, POLITIQUES OU STRATÉGIQUES, L'ESTONIE APPRÉHENDE ET TRAITE TOUS LES ENJEUX ACTUELS SOUS LE PRISME EUROPÉEN	36
1. Défense et sécurité	36
a. Regard inquiet vers l'est.....	36
b. Intérêt grandissant pour le voisinage sud.....	38

2. Accueil des migrants.....	39
3. Grèce	41
4. Problématiques énergétiques et climatiques	42
a. La sécurité énergétique, enjeu stratégique	42
b. Un bilan climatique plombé par les schistes bitumineux.....	44
c. Une approche positive de la Conférence Paris Climat 2015	44
d. Une stratégie de réduction des émissions à construire	45
e. La gratuité des transports publics urbains à Tallinn	46
C. DEUX DOSSIERS APPELLENT UNE IMPLICATION DES POUVOIRS PUBLICS FRANÇAIS POUR OPTIMISER LA COOPÉRATION CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE AVEC L'ESTONIE.....	47
1. Une société 100 % numérique	47
a. L'accès au numérique érigé en nouveau droit de l'homme.....	47
b. Le portail e-Estonia.com, pivot de l'administration numérique.....	48
c. Un pays précurseur en matière de vote en ligne	50
d. Les opportunités de partenariats numériques franco-estoniens.....	51
2. Un pays ouvert à la culture française et à la pratique du français.....	51
a. La promotion de la francophonie par l'Institut français.....	51
b. L'École européenne, une offre scolaire alternative à améliorer.....	52
ANNEXES	55
ANNEXE 1 : COMPOSITION ET PROGRAMME DE LA DÉLÉGATION	57
ANNEXE 2: LISTE DES PERSONNALITÉS RENCONTRÉES	59
A. RIIGIKOGU	59
1. Présidence	59
2. Commission des affaires étrangères.....	59
3. Commission de la défense	59
4. Groupe d'amitié Estonie-France	59
5. Département des relations internationales	59
6. Département du compte rendu et des traductions	60
B. ADMINISTRATION ESTONIENNE	60
1. Ministère des affaires étrangères	60
2. Ministère de l'environnement	60
3. E-Estonia showroom.....	60
4. Mairie de Tallinn	60
C. SOCIÉTÉ CIVILE	60

1. Entreprises	60
2. Organismes de développement économique.....	61
3. École européenne de Tallinn.....	61
D. ADMINISTRATION FRANÇAISE	61
1. Ambassade	61
2. Institut français	61
ANNEXE 3 : RÉPARTITION DES SIÈGES PAR GROUPES POLITIQUES AU RIIGIKOGU (XIII^E LÉGISLATURE).....	63
ANNEXE 4 : COURRIERS ENVOYÉS PAR LE PRÉSIDENT DU GROUPE D'AMITIÉ AU RETOUR DE LA MISSION	65
ANNEXE 5 : CHAMPS DES SERVICES COUVERTS PAR LA PLATEFORME NATIONALE D'E-ADMINISTRATION	73
ANNEXE 6 : TAUX DE PARTICIPATION PHYSIQUE ET EN LIGNE AUX ÉLECTIONS	74
ANNEXE 7 : CARTE DES E-AMBASSADES ENVISAGÉES À CE JOUR PAR L'ESTONIE.....	75

CARTE ET DRAPEAU



INTRODUCTION

Ancienne République constitutive de l'Union soviétique, indépendante depuis 1991, la République d'Estonie est un petit pays d'à peine plus d'un million d'habitants. La plus septentrionale des trois États baltes, elle se situe aux confins des aires germanique, scandinave et slave. Parmi les langues européennes, l'estonien présente l'originalité, avec le finnois et le hongrois, de faire partie de la famille finno-ougrien, qui appartient à la branche linguistique ouralienne et non indo-européenne.

Démocratie parlementaire et État membre de l'Union européenne, elle est dirigée, depuis le scrutin législatif de mars 2015, par une large coalition entre réformateurs libéraux, sociaux-démocrates et conservateurs, qui dispose d'une confortable majorité au Riigikogu mais n'est pas dénuée de contradictions internes.

Malgré les deux chocs socio-économiques très violents auxquels elle a dû faire face depuis son indépendance – le passage d'un système administré à un fonctionnement libéral au début de la décennie 1990 puis la crise aiguë des années 2008-2010 –, l'Estonie a su rebondir, portée notamment par ses trois atouts dans la compétition mondiale :

- la pénétration du numérique dans la société, levier de croissance puissant ;
- la relative autonomie énergétique, grâce à ses gisements de schiste bitumineux ;
- la richesse et la préservation de l'environnement et du patrimoine, qui en font une destination touristique des plus prisées de la mer Baltique.

Sur le plan géopolitique, les Estoniens sont naturellement extrêmement sensibles aux évolutions de la diplomatie russe. Ils considèrent leur appartenance à l'Union européenne, à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et au groupe des États nordico-baltiques comme autant de garanties d'indépendance.

À l'invitation de M. Andres Herkel, président du groupe d'amitié Estonie-France du Riigikogu, une délégation du groupe d'amitié France-Estonie de l'Assemblée nationale s'est rendue à Tallinn, capitale du pays, du 15 au 18 septembre 2015.

La délégation était ainsi constituée :

- M. Jean-Claude Perez (groupe Socialiste, républicain et citoyen – Aude), président du groupe d'amitié ;

– M. Lionel Tardy (groupe Les Républicains – Oise), secrétaire du groupe d’amitié ;

– M^{me} Nathalie Chabanne (groupe Socialiste, républicain et citoyen – Pyrénées atlantiques) ;

– M. Jérôme Lambert (groupe Radical, républicain, démocrate et progressiste – Charente).

Au cours des entretiens et visites¹, la délégation a été constamment accompagnée par S.E.M. Michel Raineri, ambassadeur de France à Tallinn depuis deux ans, ou ses collaborateurs, qui ont ainsi pu tenir les députés informés des problématiques diplomatiques et intérieures auxquelles est actuellement confrontée l’Estonie.

Cette mission s’inscrit dans le cadre des relations régulièrement suivies entre nos deux assemblées. Elle répond à la visite à Paris du groupe d’amitié Estonie-France du Riigikogu d’octobre 2011, sachant que la mission précédente du groupe d’amitié France-Estonie de l’Assemblée nationale à Tallinn remontait à juin 2008.

La mission s’étant tenue durant la première semaine de la session parlementaire, la délégation a eu la possibilité de rencontrer de nombreux députés du Riigikogu, avec un accent sur les thématiques de la sécurité, de la défense et de la diplomatie :

– M. Eiki Nestor (Parti social-démocrate), Président du Riigikogu ;

– une délégation de la Commission des affaires étrangères, conduite par son vice-président M. Enn Eesmaa (Parti du centre), le président de la Commission venant d’être nommé ministre de la défense et l’élection de son successeur n’ayant pas encore eu lieu ;

– une délégation de la Commission de la défense, conduite par son président, M. Marko Mihkelson (Union de la patrie et Res Publica) ;

– M. Andres Herkel (Parti libre), président du groupe d’amitié Estonie-France.

La délégation a également été reçue par M. Taavi Aas, adjoint au maire de Tallinn chargé de l’urbanisme et des transports, avec lequel a notamment été abordée la problématique de la gratuité des transports urbains collectifs.

Pour creuser les questions diplomatiques, un entretien a été organisé au ministère des affaires étrangères avec M. Mart Laanemaë, sous-secrétaire² aux

¹ Voir, en annexe 2, la liste des personnalités rencontrées.

² Cette fonction n’a pas vraiment d’équivalent dans l’administration française. À l’instar des directeurs généraux d’administration centrale français, ils occupent le rang le plus élevé au sein d’un ministère. Ils jouent

affaires européennes et aux relations transatlantiques, Mme Kyllike Sillaste-Elling, sous-secrétaire aux affaires politiques et M. Ivo Parmas, conseiller France.

À quelques mois de la COP 21 à Paris, les membres du groupe d'amitié avaient émis le souhait de rencontrer des acteurs politiques et économiques compétents en matière de lutte contre le changement climatique. Au ministère de l'environnement, ils ont été reçus par M. Meelis Münt, sous-secrétaire aux affaires climatiques et aux relations internationales, Mme Marina Bantsenko, cheffe du département européen et international, et M. Mart Raamat, conseiller. Ils ont en outre rencontré M. Andres Tropp, directeur des affaires réglementaires et juridiques d'Eesti Energia, opérateur électrique historique.

Comme il est d'usage pour les visites de groupes d'amitié, le sujet de la francophonie et de l'apprentissage de la langue française a été étudié par le biais de réunions avec les responsables de l'Institut français et de l'École européenne de Tallinn.

Pour mieux comprendre la pénétration du numérique dans la société estonienne, les députés du groupe d'amitié ont pu visiter l'e-Estonia showroom, centre de conférences destiné à présenter les succès de l'Estonie en matière de numérique et d'e-administration.

Les services de l'ambassade de France ont par ailleurs permis des discussions avec deux chefs d'entreprise français, spécialisées respectivement dans les secteurs des services industriels en électronique et du commerce en ligne, ainsi qu'avec la présidente du bureau de Business France d'Helsinki, qui couvre la Finlande et l'Estonie.

Un rendez-vous avec le directeur exécutif de la Chambre de commerce et d'agriculture d'Estonie a également été organisé, sur le thème des perspectives de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Enfin, la mission a comporté un volet culturel tallinnois, avec la visite de deux magnifiques établissements, présentant un grand intérêt architectural et muséographique :

- le Kumu, musée des beaux-arts de Tallinn ;
- le Lennusadam, ancien port d'hydravions transformé en musée maritime.

Les membres de la délégation ont décidé de saisir le gouvernement de trois problèmes au sujet desquels ils ont été particulièrement sensibilisés au cours de leur mission :

- la place de l'enseignement du français à l'École européenne de Tallinn ;

- l’opportunité de créer des joint-ventures franco-estoniennes dans le secteur numérique pour offrir des services innovants dans les pays en développement ;
- la perspective d’un positionnement de la place de Paris comme localisation de l’une des futures « ambassades numériques » estoniennes.

I. L'ESTONIE EST UN PETIT PAYS ATTACHÉ À SON IDENTITÉ HISTORIQUE BALTE, MALGRÉ UNE INDÉPENDANCE TRÈS RÉCENTE, UNE EXPÉRIENCE DÉMOCRATIQUE PRESQUE INEXISTANTE ET UN ENVIRONNEMENT GÉOPOLITIQUE ANXIOGÈNE

A. FACE AUX AMBITIONS IMPÉRIALES DES GRANDS VOISINS SUÉDOIS, ALLEMANDS ET SURTOUT RUSSES, LA CONSTRUCTION NATIONALE ESTONIENNE A ÉTÉ MOUVEMENTÉE

La place stratégique occupée par l'Estonie sur les rives de la mer Baltique a suscité, à travers l'histoire, l'intérêt des puissances voisines : chevaliers teutoniques, empires prussien et russe, royaumes du Danemark, de Pologne et de Suède, Union soviétique et Allemagne nazie.

1. Avant la première indépendance, l'Estonie ballotée entre les puissances impériales voisines

a. *La Confédération livonienne, sous influence germanique (1227-1558)*

La Livonie, qui couvre les territoires actuels de l'Estonie et de la Lettonie, est colonisée au début du XIII^e siècle par les Allemands, qui vont y fonder l'ordre croisé des Chevaliers porte-glaive, rapidement intégré à celui des Chevaliers teutoniques ; leur mission est d'évangéliser une région où le paganisme résiste à la pénétration du christianisme.

Même si, avec le soutien de la population, le Danemark occupe en 1219 la ville de Lindanisa, rebaptisée Tallinn – qui signifie « la ville des Danois » –, et malgré des conflits permanents avec la Lituanie et la Russie, la Livonie est soumise à la domination germanique. Cette présence marque d'ailleurs encore de nos jours l'identité culturelle estonienne. La Confédération livonienne s'appuie sur l'autorité politico-économique des barons baltes allemands, descendants des Chevaliers porte-glaive.

b. *L'« âge d'or » suédois (1558-1710)*

Le déclin de l'ordre teutonique est amorcé en 1410, avec la bataille de Grunwald, ou première bataille de Tannenberg, qui se solde par une victoire de la coalition polono-lituanienne. La présence allemande devient dès lors plus pacifique et commerciale. Au XVI^e siècle, la Réforme prend une grande importance : les Estoniens deviennent majoritairement luthériens.

À l'issue d'une série de guerres entre Polonais, Russes et Suédois, au cours desquelles ces derniers sont parvenus à contenir les offensives, notamment, d'Ivan le terrible, l'Estonie devient durablement colonie suédoise, entre 1629 et 1710. Au cours de cette période, considérée comme un « âge d'or », est fondée, sous la protection du roi Gustave II de Suède, la première université estonienne, à Tartu

— cette ville reste aujourd’hui le principal pôle du pays en matière d’enseignement supérieur et de recherche. Les premières imprimeries publiant en estonien voient également le jour. Sur le plan économique, le rôle des barons germaniques est réduit et la condition paysanne s’améliore.

c. L’Estonie dans l’Empire des tsars (1710-1917)

Au terme de la grande Guerre du Nord, qui oppose la Russie de Pierre le Grand à la Suède de 1700 à 1721, l’Estonie perd plus de la moitié de ses habitants, la peste s’ajoutant aux déportations. L’occupation russe commence et l’Empire russe impose le servage aux paysans estoniens. La noblesse allemande conserve tous les pouvoirs politiques et judiciaires, même si certains souverains, à l’instar de Catherine II, cherchent à restreindre son influence, par souci de centralisation et de modernisation. La langue officielle reste cependant l’allemand et les élites intellectuelles sont aussi le plus souvent d’origine allemande.

C’est seulement au début du XIX^e siècle – 1816 pour l’Estonie –, sous l’influence des Lumières de la Révolution française, que les provinces baltes obtiennent l’abolition du servage. La fluctuation des prix des loyers de la terre entraîne néanmoins une aggravation des conditions de vie des familles paysannes.

Dès cette période, débute un réveil national dirigé à la fois contre la domination de la noblesse allemande et contre la russification entreprise par les tsars. La langue estonienne est codifiée et la littérature se développe, avec notamment la poétesse Lydia Koidula. En 1869 a lieu le premier *Laulupidu*, un festival de chant qui sera dès lors régulièrement organisé, aujourd’hui classé au patrimoine immatériel de l’humanité de l’UNESCO.

2. Le XX^e siècle, une longue parenthèse d’occupations avant l’indépendance recouvrée

a. Marche vers l’indépendance et première expérience nationale chaotique (1917-1939)

L’accentuation de la russification sous l’influence des idées panslaves, la répression de la Révolution de 1905 – qui avait vu la création du premier parti politique estonien, le Parti progressiste populaire, par Jaan Tõnisson –, la Première Guerre mondiale et la prise du pouvoir par les soviets, avec la création d’une République soviétique d’Estonie, favorisent l’épanouissement du sentiment national : la guerre de libération commence. L’armée estonienne, soutenue par la Finlande et bénéficiant de l’aide militaire britannique, se bat à la fois contre la tentative d’annexion allemande, qui cherche à constituer un Duché balte uni sur les décombres de l’Empire russe, et contre l’armée rouge.

Victorieuse, l’Estonie signe avec la Russie le traité de Tartu le 2 février 1920 : la première République d’Estonie voit le jour. Elle deviendra membre de la Société des Nations en 1921.

Le premier grand acte de la République fut la réforme agraire et la redistribution des terres aux paysans. Mais la crise de 1929 et la montée de l'antiparlementarisme conduisent la jeune Estonie à évoluer vers un régime autoritaire, baptisé « ère du silence » : à compter de 1934, sous la présidence du leader nationaliste historique Konstantin Pats, la Constitution est suspendue, l'état d'urgence est instauré, les partis politiques sont interdits à l'exception de la Ligue patriotique au pouvoir et la censure est sévère.

b. Seconde Guerre mondiale : des occupations au gré de l'évolution des relations germano-soviétiques (1939-1944)

Envahie par les soviétiques en juin 1940 à la suite de la signature du pacte germano-soviétique, l'Estonie devient une République soviétique. Le 14 juin 1941 a lieu la première grande déportation en Sibérie, qui frappe quelque 10 000 personnes.

Malgré l'incorporation de force de 33 000 Estoniens dans l'armée rouge, les forces hitlériennes envahissent l'Estonie le 22 juin 1941 dans le cadre de l'opération Barbarossa ; accueillie en libératrice par une grande partie de la population, elle occupe le pays jusqu'en 1944.

c. La longue et douloureuse deuxième occupation soviétique (1944-1991)

À partir de 1944 et jusqu'au 20 août 1991, l'Estonie redevient une République de l'Union soviétique. Toutefois, des maquis de résistance rassemblent plusieurs dizaines de milliers de « Frères de la forêt » dans les années suivant la Seconde Guerre mondiale et perdureront jusqu'en 1953.

Les déportations massives de paysans vers la Sibérie et l'immigration souvent forcée de russophones voulue par Staline dans les années 50 modifient profondément la structure de la population. L'Estonie est mise sous tutelle par le Parti communiste, qui compte jusqu'à 113 000 membres en 1988, majoritairement de nationalité russe.

Dans les années 80 commence la « révolution chantante », qui préfigure la reconquête de l'indépendance nationale. Le Parti pour l'indépendance est fondé en 1988.

Cette même année, Edgar Savisaar, alors membre du Parti communiste et directeur du Comité du Plan – et aujourd’hui encore personnalité politique de premier plan –, crée le Front populaire, destiné à soutenir la *perestroïka* et à élargir l'espace de liberté qui tend à percer. En 1989, le Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Estonie reconnaît l'estonien comme langue officielle. En 1990, il proclame la période transitoire pour la restauration de la République d'Estonie. Le 3 mars 1991, un référendum sur l'indépendance donne une large majorité aux partisans du oui et, le 20 août 1991, l'Estonie recouvre son indépendance.

B. PAYS DE PETITE TAILLE MAIS À L'IDENTITÉ FORTE ET AUX PERFORMANCES ÉCONOMIQUES CONVENABLES, L'ESTONIE A RÉUSSI SON INTÉGRATION DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR EUROPÉEN

Vingt-cinq ans à peine après avoir reconquis son indépendance, malgré l'importance de la crise économique et sociale qui l'a frappée entre 2007 et 2010, et malgré le clivage entre estonophones et russophones, l'Estonie, tout comme ses deux voisins baltes, est désormais parfaitement insérée politiquement et économiquement dans l'ensemble européen.

1. Profil politique

Nom officiel : République d'Estonie

Régime politique : République parlementaire

Langue officielle : estonien (famille finno-ougrienne, sous-famille fennique ou balto-finnoise)

Le pays est découpé en quinze « comtés » administratifs, ou *maakonnad*. Chacun d'entre eux est géré par un gouverneur, nommé par le gouvernement pour une durée de cinq ans, après consultation des collectivités locales.

Membre de l'Union européenne depuis le 1^{er} mai 2004

Membre de l'espace Schengen depuis le 21 décembre 2007

Membre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) depuis le 29 mars 2004

Membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis 1999

Membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) depuis 2010

Monnaie : euro depuis le 1^{er} janvier 2011

Fête nationale : 24 février (commémoration de la déclaration d'indépendance de 1918)

2. Géographie

Pays de la rive sud-est de la mer Baltique, l'Estonie fait partie, avec la Lettonie et la Lituanie, du groupe géopolitique des pays baltes.

Compte tenu de sa proximité géographique et linguistique avec la Finlande, l'Estonie est aussi enclive à se rapprocher des pays nordiques, surtout depuis son adhésion à l'Union européenne.

Superficie : 45 227 km²

Frontières terrestres :

- au sud avec la Lettonie, 339 kilomètres ;
- à l'est avec la Russie, 294 kilomètres (dont une grande section traverse le lac Peïpous).

Façades maritimes communes :

- au nord avec la Finlande ;
- à l'ouest avec la Suède.

Capitale : Tallinn (430 277 habitants)

Principales autres villes : Tartu, Narva, Kohtla, Järve, Pärnu.

La géographie estonienne est marquée par une côte très découpée et encore sauvage. Le pays compte 1 500 îles et 1 400 lacs. Son altitude moyenne n'est que de 50 mètres au-dessus du niveau de la mer. Son point culminant est le mont Suur Munamagi, qui culmine à 318 mètres.

Les zones de marécages et de forêts de bouleaux et de pins couvrent une grande partie de sa surface. Ces forêts abritent une biodiversité originale, avec notamment de grands mammifères comme les loups, ours, rennes, lynx et élans. Les espaces ont en grande partie été préservés en raison de l'existence de vastes zones militaires, interdites d'accès, du temps de l'Union soviétique. Ces territoires sont aujourd'hui des réserves naturelles ou des espaces encore non protégés. La sauvegarde de l'environnement est devenue une préoccupation importante en Estonie.

3. Démographie

a. Population (2014)

Les premiers peuples occupant l'Estonie sont finno-ougriens, comme en Finlande : les Estes prennent souche entre 4 000 avant J.-C. et le début de notre ère. Plus au sud, à partir de 2 000 avant J.-C., s'installent des peuples de langue indo-européenne, ancêtres des actuels Lettons et Lituanians. Parmi les trois peuples baltes, l'origine ethnique des Estoniens présente donc une spécificité fondamentale.

1,3 million d'habitants : 85 % d'Estoniens, 7 % de Russes, 1 % d'une autre nationalité, 7 % d'apatrides.

Croissance démographique : - 0,3 %

Espérance de vie :

- 71,4 ans pour les hommes ;
- 81,5 ans pour les femmes.

Indice de développement humain : 33^e rang mondial

Minorités ethniques : Russes, Biélorusses, Ukrainiens, Setus, Suédois.

L'Estonie connaît un réel problème de déficit démographique, pour trois raisons :

- le taux de natalité est faible ;
- nombre d'étudiants et de jeunes diplômés émigrent, surtout en Finlande, qui accueille environ 30 000 expatriés estoniens ;
- le pays n'est pas une terre d'immigration.

b. La présence d'une forte minorité russe

Avec environ 350 000 personnes, les Russes représentent la minorité la plus importante et la plus ancienne d'Estonie. La population russophone atteint même environ 60 % de la population à Tallinn et jusqu'à 95 % dans certaines zones frontalières, en particulier à Narva, troisième ville du pays, et aux alentours, à l'extrémité nord-est du pays.

Cette minorité est constituée de deux sous-groupes, résultant de deux phases de mouvements de population bien distinctes :

– les descendants des immigrés arrivés avant l'invasion soviétique de 1939, avec notamment une communauté de « vieux-croyants », fidèle au rite orthodoxe ancien, qui compte aujourd'hui encore environ 15 000 membres ;

– les personnes arrivées durant la période soviétique pour occuper des emplois dans les complexes industriels et leurs descendants, fortement concentrés dans les villes industrielles du nord-est et dans la capitale.

Les russophones sont aujourd’hui répartis en trois catégories au regard de la nationalité :

– 54 % d’entre eux ont opté pour la nationalité estonienne depuis l’indépendance, après avoir passé avec succès un examen linguistique et culturel ;

– 24 % d’entre eux ont préféré la nationalité russe ;

– 21 % d’entre eux, faute d’avoir tranché, sont aujourd’hui apatrides puisque leur pays d’origine, l’Union soviétique, a disparu. Ces derniers disposent de passeports spéciaux, de la liberté de circulation au sein de l’espace Schengen, de tous les droits sociaux et du droit de vote aux élections locales. La proportion d’apatrides ne diminue que lentement avec le temps et reste un défi important pour la politique d’intégration estonienne.

Les effectifs de cette troisième catégorie, de moyenne d’âge plus élevée que pour l’ensemble de la population, sont en recul, pour trois raisons :

– les décès ;

– le retour en Russie de certains russophones, notamment parmi ceux arrivés à la fin de l’ère soviétique ;

– la poursuite du mouvement de naturalisation.

La décision, prise par les autorités russes en juin 2008, de dispenser les apatrides d’Estonie de visas pour entrer en Russie est cependant de nature à ralentir le processus de naturalisation : libres de circuler dans l’espace Schengen et en Russie, et disposant sensiblement des mêmes droits que les citoyens estoniens, les russophones n’ont aucun besoin pratique de demander la citoyenneté estonienne.

c. Un clivage ethnico-linguistique persistant mais qui tend à s’assouplir

La question des relations entre Estoniens de souche et russophones reste toutefois sensible. Si plus de la moitié – 57 % – des apatrides résidant en Estonie souhaitent obtenir la citoyenneté estonienne, on observe parmi eux un manque de volonté de répondre aux critères requis :

– la maîtrise de la langue constitue l’obstacle principal à l’accès à la naturalisation, les non-citoyens ayant une piètre opinion de leur maîtrise de l’estonien et la majorité d’entre eux étant âgés et/ou disposant d’un niveau d’éducation relativement faible ;

– un autre obstacle majeur est la complexité du processus de naturalisation ;

— un tiers des apatrides considèrent qu'ils peuvent vivre en Estonie sans problème malgré leur statut et beaucoup de russophones ne pensent pas que la citoyenneté estonienne résume leur sentiment d'appartenance.

Parmi les « Estoniens ethniques », les mentalités évoluent quant aux principes d'octroi de la citoyenneté. Une majorité est maintenant favorable à l'idée de simplifier les conditions d'obtention de la citoyenneté pour tous les enfants nés en Estonie, indépendamment de la nationalité de leurs parents. Ils sont également de plus en plus ouverts à la simplification des conditions pour les parents d'enfants nés en Estonie.

L'intégration des russophones dans la société estonienne connaît au demeurant une amélioration, particulièrement pour la jeune génération, le niveau de connaissance de l'estonien progressant chez les résidents qui ne sont pas « Estoniens ethniques ». La grande majorité des russophones, même s'ils ne possèdent pas la nationalité estonienne, ne semblent en vérité guère enclins à mettre en péril les avantages liés à leur statut de résidents estoniens, et donc européens. En corollaire, les interactions entre les communautés se développent.

Pour autant, des tensions persistent. Dans le domaine de l'éducation, par exemple, la réforme des écoles russophones fait face à des blocages. Bien que les cours de langue estonienne soient reconnus comme bénéfiques pour le processus d'intégration, les représentants des autres nationalités affichent une opinion de moins en moins positive à propos de la réforme : ressort l'idée qu'enseigner en estonien à des russophones ajoute une difficulté aux élèves et nuit à la qualité des cours.

4. Économie

Les développements ci-dessous sont, pour l'essentiel, tirés des informations fournies par le ministère des affaires étrangères français.

a. Contexte

L'Estonie a réussi son passage d'une économie administrée et centralisée à une économie de marché dynamique, libéralisée par des gouvernements successifs qui ont observé une stricte orthodoxie budgétaire, tout en menant à bien la modernisation du pays.

Après deux années d'une récession très profonde – avec une récession cumulée de pas moins de 18,3 % –, l'Estonie a retrouvé en 2010 le chemin d'une croissance robuste et assainie. Cette tendance s'est poursuivie et intensifiée en 2011 et 2012, avec des taux de croissance de 7,6 et de 3,9 %, mais reste tout de même tributaire des évolutions d'un environnement extérieur incertain, notamment à l'est, qui ont conduit à un nouveau ralentissement en 2013 et 2014, avec respectivement 0,8 et 0,5 %. Le commerce extérieur n'a toutefois pas souffert autant que son exposition à la Russie pouvait le laisser craindre.

Après avoir dépassé 18 % de la population active en 2010, le taux de chômage est maintenant contenu à un taux bas relativement à la moyenne européenne : de l'ordre de 6 %.

Les finances publiques sont toujours aussi exemplaires et le gouvernement n'entend pas déroger à sa traditionnelle orthodoxie en la matière, qui a permis au pays de rejoindre la zone euro le 1^{er} janvier 2011. Aujourd'hui, l'Estonie affiche un taux d'endettement public de 10 % et un déficit limité à 0,5 % du PIB. Le taux de chômage a continué à décroître, en s'établissant à 7,5 % en 2014, alors qu'il était encore de 10,2 % en 2012.

Enfin, l'impôt sur le revenu est fixé à un taux unique, abaissé à 20 % depuis le 1^{er} janvier 2015, tandis que l'impôt sur les sociétés ne taxe que les dividendes et non les bénéfices.

Sur le plan social, le positionnement des Estoniens est paradoxal : tout en affichant un attachement au modèle nordique, leur mentalité et leurs pratiques, en matière de droits sociaux, restent très prudentes. De bons côtés de l'héritage soviétique, comme l'égalité d'accès des femmes à toutes les professions, peinent à se pérenniser : les ségrégations professionnelles, depuis l'indépendance, ont plutôt eu tendance à s'aggraver.

b. Données macroéconomiques (2014)

PIB : 18,09 milliards d'euros

PIB/habitant : 13 100 euros (23^e rang de l'Union européenne)

PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat : 50,7 % de la moyenne européenne

Salaire mensuel brut moyen : 1 000 euros (France : 2 870 euros)

Salaire minimum : 390 euros (France : 1 450 euros)

Taux de croissance : 0,5 % (0,8 % en 2013 – 3,9 % en 2012)

Taux de chômage : 7,5 % (8,6 % en 2013 – 10,2 % en 2012)

Taux d'inflation : 0,8 % (2,8 % en 2013 – 4,2 % en 2012)

Taux de déficit public : 0,4 % du PIB (-0,6 % en 2013)

Taux de dette publique : 10,6 % du PIB

Dépenses de R&D : 1,7 % du PIB (moyenne de l'Union européenne : 2 %)

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB :

– agriculture : 3,9 % ;

- industrie et construction : 26,1 % ;
- services : 71 %.

c. Échanges commerciaux (2014)

Exportations françaises vers l’Estonie : 256 millions d’euros (-18,7 %)

Importations françaises en provenance d’Estonie : 240 millions d’euros (+2,4 %)

Solde commercial : 16 millions d’euros en faveur de la France (67 millions d’euros en 2013)

Investissements directs étrangers (IDE) de la France : 179 millions d’euros (+9 % par rapport à 2012), 16^e investisseur direct en Estonie

Principaux clients : Suède (18 %), Finlande (15 %), Lettonie (11 %)

Principaux fournisseurs : Finlande (15 %), Allemagne (12 %), Suède (11 %)

La France est le 14^e client et le 12^e fournisseur de l’Estonie.

L’Estonie est le 90^e client et le 90^e fournisseur de la France.

Part de marché de la France en Estonie : 1,9 %

C. EN DÉPIT D’UN ENVIRONNEMENT GÉOPOLITIQUE ANXIOGÈNE, LA DÉMOCRATIE ESTONIENNE NAISSANTE A IMMÉDIATEMENT SU Faire SIENNES LES VALEURS EUROPÉENNES INHÉRENTES À L’ÉTAT DE DROIT

Les mouvements de la Russie à ses frontières européennes ne sont certes pas dénués d’incidences sur les mouvements d’opinion et sur les politiques publiques de l’Estonie, mais l’ancrage européen et atlantique du pays est suffisamment fort pour que les institutions démocratiques du pays ne s’en ressentent pas. Les élections législatives de mars 2015 ont abouti à la constitution d’une large coalition soutenue par 59 des 101 députés au Riigikogu.

1. Politique intérieure

a. Organisation institutionnelle

Très rapidement après son indépendance proclamée le 20 août 1991, l’Estonie a choisi de se doter d’un régime parlementaire, qui fut mis en place par la Constitution du 28 juin 1992. Le Parlement monocaméral, le Riigikogu – ou Assemblée d’État –, est la première institution mentionnée dans la Constitution.

Ses 101 membres⁴ sont élus pour quatre ans à la représentation proportionnelle, selon un système complexe mêlant scrutin de liste régional et désignation nominative préférentielle ; le vote est général, égal, direct et secret.

Le Riigikogu adopte les lois, décide de l'organisation des référendums et investit le gouvernement.

Il élit le Président de la République pour cinq ans, à la majorité des deux tiers du Parlement, à bulletins secrets. Jusqu'à trois tours peuvent être organisés. L'absence persistante de majorité des deux tiers conduit le président du Riigikogu à réunir parlementaires et représentants des conseils locaux en assemblée électorale, pour une élection présidentielle à la majorité simple.

Le Président de la République représente le pays à l'étranger, promulgue les lois, propose la nomination du Premier ministre au Riigikogu – qui vote la confiance –, exerce le commandement en chef des armées et peut proposer au Riigikogu de proclamer l'état de guerre ou l'état d'urgence. En cas de circonstances exceptionnelles empêchant le Riigikogu de se réunir, il a le droit de faire adopter des décrets ayant force de loi. Il ne peut accomplir plus de deux mandats successifs.

Dans les quatorze jours suivant sa désignation par le Président de la République, le candidat au poste de Premier ministre doit obtenir un vote de confiance au Riigikogu pour former un nouveau Gouvernement. Le Premier ministre détient l'essentiel du pouvoir. Son Gouvernement met en œuvre la politique intérieure et extérieure, notamment en représentant son pays au Conseil européen. Il partage le pouvoir d'initiative des lois avec le Riigikogu et le Président de la République. Le Premier ministre et le Gouvernement sont responsables devant le Riigikogu ; ce dernier peut voter la défiance à la majorité de ses membres, sur initiative d'un cinquième des parlementaires.

Le Riigikogu a le droit de soumettre à référendum tout projet de loi ou question concernant la vie nationale, à l'exception des sujets relatifs au budget, aux impôts, aux obligations financières de l'État, à la ratification et à la dénonciation des traités internationaux, ainsi qu'à l'instauration et à la fin de l'état d'urgence. Si un projet de loi présenté au référendum n'obtient pas la majorité des suffrages, le Président de la République dissout le Riigikogu et provoque des élections générales extraordinaires.

Bien qu'aucun parti ne soit en mesure d'obtenir la majorité absolue au Riigikogu, l'Estonie se caractérise par une relative stabilité politique, dans la mesure où l'échiquier politique national est assez peu clivé et où, depuis une dizaine d'années, des coalitions à géométrie variable sont constituées autour du Parti de la réforme, d'obéissance libérale, alternativement avec les trois autres partis traditionnels.

⁴ Soit environ 1 député pour 13 000 habitants, contre 1 parlementaire national pour 65 000 habitants en France

b. Structures du Riigikogu



Le discours historique estonien revendique une continuité entre les deux périodes d'indépendance, considérant que les occupations allemande et surtout – compte tenu de sa durée – soviétique ne constituent qu'une parenthèse fâcheuse et contraire aux aspirations populaires et nationales. C'est pourquoi la numération des législatures, en 1992, est repartie du nombre 7, c'est-à-dire là où elle avait été interrompue en juillet 1940.

Sous la législature actuelle – le XIII^e Riigikogu, qui a débuté en mars 2014 –, la présidence est occupée par M. Eiki Nestor (Parti social-démocrate), suppléé par deux vice-présidents :

- M. Helir-Valdor Seeder (Union de la patrie et Res Publica) ;
- M. Jüri Ratas (Parti du centre).

Le Riigikogu compte onze commissions permanentes :

- constitutionnelle ;
- des affaires culturelles ;
- des affaires économiques ;
- de l'environnement ;
- des affaires de l'Union européenne ;
- des finances ;
- des affaires étrangères ;
- des affaires juridiques ;
- de la défense nationale ;
- des affaires rurales ;
- des affaires sociales.

Le Riigikogu a pour usage de s'appuyer sur l'expérience des parlements nationaux des pays voisins afin d'adopter des bonnes pratiques, notamment pour le fonctionnement de ses commissions. C'est ainsi que la commission des finances a pour partenaire privilégié celle du Riksdag suédois, tandis que la commission de la défense travaille en lien avec la Saeima lettone et le Seimas lituanien.

Le groupe d'amitié Estonie-France du Riigikogu est présidé par M. Andres Herkel, issu de l'Union de la patrie et Res Publica, fondateur du Parti libre en 2014.

Le nombre de fonctionnaires est d'environ 250 – pour mémoire, environ 1 200 à l'Assemblée nationale – et les députés ne disposent pas d'assistants personnels mais uniquement de pools de collaborateurs mis à la disposition des groupes politiques.

c. Élections législatives du 1^{er} mars 2015

Le taux de participation s'est élevé à 64,2 % et 30,5 % des votants se sont prononcés par vote électronique.

Les six partis représentés au Riigikogu ont obtenu les scores suivants⁵ :

- Parti de la réforme (RE, libéral, affilié à l'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe), 27,7 % (30 sièges, -3) ;
- Parti du centre (EK, centre-gauche, russophone, affilié à l'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe), 24,8 % (27 sièges, +1) ;
- Parti social-démocrate (SDE, centre-gauche, affilié au Parti socialiste européen), 15,2 % (15 sièges, -4) ;
- Union de la patrie et Res Publica (IRL, conservateur, affilié au Parti populaire européen), 13,7 % (14 sièges, -9) ;
- Parti libre (EV, populiste, sans affiliation européenne), 8,7 % (8 sièges, +8) ;
- Parti populaire conservateur (EKRE, nationaliste, sans affiliation européenne), 8,1 % (7 sièges, +7).

Le RE a donc confirmé sa première place sur la scène politique estonienne mais sans pour autant atteindre la majorité absolue. Ces résultats n'ont pas permis la reconduction de la coalition sortante (RE et SDE) en l'état. En raison de la faible différentiation idéologique entre les principaux partis, de nombreuses combinaisons post-électorales étaient envisageables, mais sans l'EK, isolé de par

⁵ Voir, en annexe 3, la répartition physique des députés par groupes politique dans l'hémicycle sous le XIII^e Riigikogu.

sa proximité avec le parti Russie unie – un accord de coopération lie les deux formations depuis 2004.

Un émiettement et un glissement à droite de la représentation parlementaire sont à noter, avec l'entrée au Parlement de l'EV et de l'EKRE. Quoique la moyenne d'âge des membres du Gouvernement soit de 40 ans environ et que le Premier ministre soit âgé de 35 ans seulement, il n'y a pas de réel renouvellement du personnel politique ; ce phénomène a sans doute pesé dans le succès de ces deux nouveaux partis, l'un de nature populiste, l'autre d'extrême droite, fondés respectivement en 2014 et en 2012.

Après plus d'un mois de négociations, une nouvelle coalition a finalement été formée entre les libéraux du Parti de la réforme, les sociaux-démocrates et le mouvement de droite conservatrice IRL. Avec 59 sièges sur 101, elle dispose d'une majorité confortable au Riigikogu, mais au prix d'un grand écart politique, sur les questions économiques notamment, qui a rendu difficile l'obtention d'un consensus sur le programme de gouvernement.

La pérennité de la coalition gouvernementale est toutefois remise en cause par l'élection récente à la tête du SDE de M. Jevgeni Ossinovski, très critique vis-à-vis de la collaboration avec le RE et qui, en avril dernier, n'avait pas voté la confiance au Premier ministre.

Notons la persistance de l'écart de positionnement politique entre les citoyens selon leur communauté d'appartenance : l'EK recueille un très large soutien dans la population russophone (près de 80 %), loin devant le SDE (un peu moins de 12 %), alors que ces deux partis n'arrivent respectivement qu'en cinquième et en troisième position chez les estonophones.

La perspective d'un changement de coalition n'est pas exclue car le président de l'EK, M. Edgar Savisaar, qui faisait figure de repoussoir à cause de sa proximité avec Moscou, semble en passe de sortir du jeu politique. Un grave accident de santé en mars 2015 l'a conduit à démissionner du Riigikogu. Surtout, la justice l'a suspendu de ses fonctions de maire de Tallinn le 30 septembre 2015, du fait de sa mise en cause dans une grosse affaire de corruption : il est soupçonné d'avoir reçu des pots-de-vin en 2014 et 2015, à son profit et pour sa formation politique. Son successeur probable à la tête de l'EK, Mme Kadri Simson est jugée plus consensuelle.

d. Exécutif

M. Toomas Hendrik Ilves (SDE) a été élu à la Présidence de la République en septembre 2006, puis reconduit pour un second mandat en août 2011. Ancien ministre des affaires étrangères et ancien député européen, il personnifie l'ancrage européen du pays. Le prochain scrutin se tiendra en août 2016.

M. Andrus Ansip (RE), qui était à la tête du Gouvernement depuis avril 2005, a quitté le pouvoir le 4 mars 2014, afin de préparer son passage à la

Commission européenne, qu'il a intégrée en novembre 2014 en tant que vice-président chargé du marché unique numérique.

Son ministre des affaires sociales, M. Taavi Rõivas (RE), a été désigné le 24 mars 2014 à la tête de la grande coalition gouvernementale, devenant, à 35 ans, le plus jeune Premier ministre de l'Union européenne.

Il a dû procéder à deux mini-remaniements :

– le 10 juillet 2015, la nomination au ministère des affaires étrangères, de Mme Marina Kaljurand, en remplacement de Mme Keit Pentus-Rosimannus (RE), contrainte à la démission en raison d'une décision de justice la rendant juridiquement responsable des dettes accumulées par son père, industriel, et de la procédure d'appel actuellement en cours ;

– le 14 septembre 2015, la remise à plat de la représentation du SDE au Gouvernement, à la suite du changement de direction de ce parti, notamment afin de confier un portefeuille à son nouveau président.

La composition du Gouvernement est désormais la suivante :

- Premier ministre : M. Taavi Rõivas (RE) ;
- ministre des affaires étrangères : Mme Marina Kaljurand (RE) ;
- ministre de la justice : M. Urmas Reinsalu (IRL) ;
- ministre de l'environnement : Mme Marlo Pomerants (IRL) ;
- ministre de la culture : M. Indrek Saar (SDE) ;
- ministre des finances : M. Sven Sester (RE) ;
- ministre des affaires sociales : M. Margus Tsahkna (IRL) ;
- ministre de la défense : M. Hannes Hanso (SDE) ;
- ministre de l'intérieur : M. Hanno Pevkur (RE) ;
- ministre de la santé et du travail : M. Jevgeni Ossinovski (SDE) ;
- ministre de l'économie et des infrastructures : M. Kristen Michal (RE) ;
- ministre de l'agriculture : M. Urmas Kruuse (RE) ;
- ministre du commerce extérieur et de l'entreprenariat : Mme Liisa Oviir (SDE) ;
- ministre de l'éducation et de la recherche : M. Jürgen Ligi (RE) ;
- ministre de l'administration publique : M. Arto Aas (RE).

e. Programme de gouvernement

Lors de l'accès à l'indépendance, une « union sacrée » s'était constituée entre les différents partis politiques, dans l'optique de réaliser les objectifs que le pays s'était fixés, à savoir l'adhésion à l'OTAN et à l'Union européenne.

L’Estonie a suivi jusqu’à présent une ligne politique libérale, sous l’impulsion du RE. Au sortir de la domination soviétique, cette orientation s’imposait ; la dimension sociale prend cependant peu à peu davantage d’importance et il ne serait pas surprenant d’observer dans les prochaines années un virage social dans la politique intérieure du pays.

Dans un contexte géopolitique délicat – tensions avec la Russie, crise économique en Finlande –, la consommation intérieure reste le principal moteur de l’économie estonienne.

Le pays souffrant d’un manque de main-d’œuvre chronique, le programme gouvernemental est consacré en priorité à une réorientation de la fiscalité afin d’alléger les charges pesant sur le travail. Pour financer ces mesures, la taxation des biens néfastes pour la santé et l’environnement – notamment les accises sur les carburants liquides – devrait être augmentée, malgré de fortes réactions négatives dans la société estonienne.

Le Gouvernement souhaite également simplifier les règles encadrant l’investissement et encourager le développement du marché domestique des capitaux, en permettant par exemple aux fonds de pension et d’investissement estoniens d’investir dans l’économie nationale à plus grande échelle.

Les mesures de politique sociale restent modestes et se dirigent principalement vers les familles, dans un contexte démographique difficile. L’allocation de subsistance pour les familles en difficulté et les autres allocations familiales devraient être réévaluées. Le Gouvernement prévoit également de financer sur le budget de l’État des investissements locaux pour la création de crèches et d’augmenter les allocations logement pour les familles nombreuses.

En outre, un système de remboursement fiscal annuel sera créé pour les personnes à bas revenus.

La nécessité d’une réforme de l’administration a été prise en compte par le nouveau Gouvernement. Un nouveau portefeuille ministériel chargé de l’administration publique a été créé mais la réforme administrative sera coordonnée directement par le Premier ministre. Elle aura pour but d’améliorer l’organisation de l’État, de réformer l’administration locale et d’atténuer la « périphérisation » de certaines régions.

En matière de présence et d’efficacité des services publics, il existe de fortes disparités régionales, notamment à cause de la petite taille de certaines collectivités locales et des fortes inégalités de richesse entre territoires. Deux pistes de mise en œuvre sont par conséquent envisagées : mieux répartir et rationnaliser les services publics.

2. Politique étrangère

Le groupe d’amitié remercie les services du ministère des affaires étrangères français pour les éléments d’information qui lui ont permis de présenter les analyses ci-après.

a. L’Estonie et la Russie

La Russie ne reconnaît pas la continuité de l’État estonien depuis sa première indépendance. En conséquence, l’accord frontalier russe-estonien n’a jamais été ratifié par la Douma, au motif que le Parlement estonien, lorsqu’il avait lui-même ratifié ce texte, y avait adjoint un préambule faisant référence au traité de paix de Tartu de 1920 – ce qui établit implicitement le principe d’une continuité étatique estonienne depuis 1918, et donc d’une occupation de l’Estonie par l’Union soviétique entre 1940 et 1991.

Des négociations relatives à de nouveaux traités frontaliers ont repris à l’été 2012. Le 23 mai 2013, le gouvernement estonien a approuvé ces projets de textes, qui prévoient l’échange de territoires de dimensions presque identiques – entre 125 et 130 hectares – mais fixe la frontière en-deçà de la ligne du traité de Tartu dans la région de Narva et en pays seto, au sud-est du pays. Le Gouvernement ne dispose toutefois pas de la majorité qualifiée requise au Riigikogu pour l’adoption d’accords internationaux de ce type. La Russie, de son côté, n’a pas encore conclu son processus d’approbation.

La crise ukrainienne a de nouveau tendu les relations entre l’Estonie et la Russie. Le rattachement *de facto* de la Crimée à la Russie a ravivé les craintes des autorités estoniennes au sujet de la sécurité de leur propre frontière avec la Russie.

Le sort de M. Eston Kohver, agent du service de sécurité intérieure estonien enlevé en septembre 2014 par les services de sécurité russes à proximité de la frontière et détenu depuis lors dans une prison de Moscou, a conforté Tallinn dans ses préventions à l’égard de son grand voisin. Condamné à quinze ans d’emprisonnement en août 2015, il a finalement été libéré le 25 septembre 2015, en échange d’un de ses anciens collègues condamné en Estonie pour espionnage au profit de la Russie. De nombreuses personnalités européennes, au premier rang desquelles la haute représentante de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Federica Mogherini, avaient exigé la libération de M. Kohver.

Dans ce contexte, les mesures de réassurance décidées par la France – mise à disposition des pays baltes de quatre Rafale et d’un Awacs en mars 2014 – ont été appréciées et ont partiellement compensé la méfiance suscitée par le projet de livraison de deux navires Mistral à la Russie, aujourd’hui abandonné.

b. L'Estonie et ses voisins baltes et nordiques

L'Estonie entretient évidemment des relations étroites avec ses voisins baltes, la Lettonie et la Lituanie, qui ont connu des trajectoires historiques analogues et sont confrontés aux mêmes enjeux contemporains.

Elle conçoit cependant son intégration régionale dans un cadre plus vaste, celui de l'ensemble baltico-nordique. Elle joue un rôle actif dans les enceintes de concertation régionale comme :

– le Conseil des États de la mer baltique (CEMB), dont elle a assuré la présidence tournante au second semestre 2014 et au premier semestre 2015, qui pâtit cependant de son manque d'homogénéité politique, puisqu'il s'agit du seul organisme régional européen dont la Russie est membre à part entière, au même titre que l'Union européenne ;

– le forum de coopération Nordique-Baltique 8 (NB8), au format plus pertinent, puisque que, outre l'Estonie, qui en assurera la coordination en 2016, il est composé du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège et de la Suède.

Une importance particulière est attachée aux relations avec les pays nordiques, notamment la Finlande, compte tenu de la proximité géographique, linguistique et culturelle, ainsi que de l'importance des échanges commerciaux. La distance de Tallinn à Helsinki n'est que de 85 kilomètres par voie maritime, alors que Riga se situe à 307 kilomètres.

c. L'Estonie et les États-Unis

Depuis la restauration de son indépendance, l'Estonie entretient des relations très étroites avec Washington. Né en exil, le Président Ilves a vécu une grande partie de sa vie aux États-Unis et en a possédé la nationalité jusqu'en 1993, avant d'y renoncer.

L'administration américaine soigne son allié estonien. Son soutien lors de l'accession de l'Estonie à l'OTAN, en avril 2004, a été décisif ; les Estoniens témoignent à l'égard des États-Unis une profonde gratitude. Les rencontres bilatérales sont fréquentes. La visite du Président américain Barack Obama à Tallinn, le 3 septembre 2014, a permis de réaffirmer la garantie de sécurité des États-Unis et de l'OTAN aux pays baltes.

d. L'Estonie et l'OTAN

Depuis leur accession à l'OTAN, les trois États baltes bénéficient d'une mission permanente de « police du ciel » fournie, sur une base volontaire, par leurs alliés. Initialement prévue pour la période 2004-2011, cette solution intérimaire a été reconduite et une réévaluation aura lieu en 2018.

La France, qui a participé à ces missions en 2007, 2010, 2011 et 2013 avec quatre Mirage, prendra à nouveau son tour en 2016. De manière générale, les Estoniens se montrent très favorables à un renforcement de la coopération et de la coordination entre l’Union européenne et l’OTAN.

Depuis 2008, Tallinn accueille un centre de cyberdéfense de l’OTAN, le Centre d’excellence et de coopération en cyberdéfense (CCDCOE⁶), au sein duquel onze pays alliés sont représentés.

II. VINGT ANS APRÈS SON ADHÉSION, L’ESTONIE EST DÉSORMAIS SOLIDEMENT ANCRÉE À L’UNION EUROPÉENNE, AU POINT QUE LES DESTINS DE NOS DEUX PAYS SONT LIÉS

A. LES RELATIONS BILATÉRALES FRANCO-ESTONIENNES SONT SOUTENUES, DANS LE CADRE DE LA DYNAMIQUE D’INTÉGRATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE AU SEIN DE L’UNION EUROPÉENNE

L’Estonie, comme ses voisins baltes, présente la singularité d’avoir décidé, dès le retour à l’indépendance, de s’intégrer dans tous les organisations et forums internationaux avec une volonté d’intégration européenne. Il résulte de cette projection historique un sentiment d’appartenance très marqué vis-à-vis de l’Union européenne et une grande ouverture vis-à-vis de la France, l’un de ses pays fondateurs.

1. Les relations bilatérales entre la France et l’Estonie

Les développements ci-dessous sont, pour l’essentiel, tirés des informations fournies par le ministère des affaires étrangères français.

a. Relations politiques

Les relations bilatérales entre la France et l’Estonie se caractérisent par une confiance mutuelle, résultat de l’histoire et de l’actualité ; elles datent de la première déclaration estonienne d’indépendance, en 1918. Les relations diplomatiques sont établies, en 1921, lors de l’entrée de l’Estonie à la Société des Nations. Les relations bilatérales sont florissantes jusqu’à la Seconde Guerre mondiale.

À la proclamation de la deuxième indépendance, en 1991, les relations diplomatiques sont immédiatement établies. La création de l’Institut estonien de Paris, en 2001, l’adhésion de l’Estonie à l’Union européenne, en 2004, et son adoption de l’euro, en 2011, ont constitué des étapes marquantes pour le rapprochement culturel, politique et économique entre nos deux pays.

⁶ Cooperative Cyber Defence Centre of Excellence.

Les autorités estoniennes sont reconnaissantes à la France de sa médiation décisive pour parvenir, en juillet 2011, à la libération d'otages estoniens retenus depuis quatre mois au Liban.

Les visites bilatérales sont suivies.

Le précédent Premier ministre, M. Andrus Ansip, a été reçu à Paris le 7 octobre 2011, à l'occasion de l'inauguration du festival culturel estonien « Estonie tonique ». Les deux ministres de la culture, MM. Frédéric Mitterrand et Rein Lang, se sont quant à eux entretenus en marge de la séance d'inauguration du festival.

Le 20 décembre 2011, le ministre des affaires étrangères estonien, M. Urmas Paet, a été reçu à Paris par son homologue français, M. Alain Juppé.

M. Bernard Cazeneuve, ministre délégué aux affaires européennes, s'est rendu en Estonie en septembre 2012, pour des entretiens avec le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères.

Le Président Toomas Ilves a été reçu à l'Élysée par le Président de la République le 7 janvier 2013.

Le Premier ministre Taavi Rõivas a été reçu par le Président de la République le 8 juillet 2014. Les relations diplomatiques ont de part et d'autre été jugées « très bonnes ».

Les attentats perpétrés en France en janvier 2015 ont été condamnés par les autorités estoniennes. La ministre des affaires étrangères, Mme Keit Pentus-Rosimannus, a défilé à Paris lors de la marche républicaine du 11 janvier.

Enfin, la France a décidé de participer au CCDCOE⁷ en y détachant un officier depuis juillet 2013.

b. Commerce et investissements

Avec 1,9 % de part de marché en 2014, la France est le treizième fournisseur de l'Estonie. Toutefois, ces chiffres ne tiennent pas compte des produits exportés en Estonie via les filiales d'entreprises françaises implantées dans les pays nordiques ou d'Europe centrale.

En 2014, les exportations de la France vers l'Estonie ont diminué de 18,7 % et les importations de la France en provenance de l'Estonie ont progressé de 2,4 %, d'où un recul de 78 % de l'excédent du solde commercial français avec l'Estonie. Outre les produits pétroliers raffinés et coke (-81 %), la plus forte baisse concerne les équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique (-24 %). À l'intérieur de ce poste, la catégorie des produits informatiques, électroniques et optiques connaît néanmoins une forte hausse

⁷ Cooperative Cyber Defence Centre of Excellence.

(+40 %). Notre premier poste d'exportation, les produits industriels divers, résiste mieux (-9,7 %), comme le poste des matériels de transport (-7,2 %).

Nos principaux produits d'exportation sont :

- les véhicules automobiles, 42,9 millions d'euros, -0,8 % ;
- les boissons alcooliques distillées, 23,2 millions d'euros, -9,1 % ;
- les vins de raisin, 11,7 millions d'euros, +9,9 % ;
- les parfums et produits pour la toilette, 7,2 millions d'euros, -12,6 % ;
- les machines agricoles et forestières, 9,8 millions d'euros, -12,1 %.

Les investissements français en Estonie progressent : nous nous situons au sixième rang des investisseurs étrangers, avec un stock de 179 millions d'euros.

En janvier 2011, un contrat majeur a été conclu dans le domaine de la production électrique : Alstom, qui avait déjà signé un contrat pour l'installation de procédés de désulfuration sur les anciennes unités de production d'électricité à base de schistes bitumineux installées à Narva, a gagné un marché avec Eesti Energia, portant sur la construction de deux nouvelles unités de production sur ce site. L'opération se chiffre à un milliard d'euros – un montant encore jamais atteint dans la région –, soit 6,5 % du PIB estonien. Ce contrat doit permettre à l'Estonie de conforter son indépendance énergétique tout en limitant ses émissions de gaz à effet de serre.

Les autres investisseurs français en Estonie sont :

- Dalkia, qui gère les réseaux de chaleur de Tallinn et de treize autres villes estoniennes, après avoir pris le contrôle à 100 %, en 2009, d'une unité de cogénération à la biomasse ;
- Saint-Gobain, qui possède sept filiales, dont trois spécialisées dans la production de verre et de mortiers industriels, et quatre dans la distribution, notamment le premier vendeur estonien de matériaux de construction, ABC Ehitus ;
- Lafarge ;
- JC Decaux, qui dispose d'un contrat pour la gestion du mobilier urbain de la capitale ;
- EOLANE, qui a racheté début 2012 la société estonienne Elcoteq, dans le secteur de l'industrie électronique.

c. Coopération culturelle, scientifique et technique

L'expertise technique et administrative française est reconnue par nos partenaires estoniens.

En matière de recherche, des partenariats entre universités ont été établis :

- entre l'université de Tartu et les universités de Tours et de Lille ;
- entre l'université technique de Tallinn et l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon ;
- entre l'université de Tallinn et l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, sur son campus de Dijon.

Un partenariat Hubert Curien – programme Georges Frédéric Parrot – est destiné à soutenir des projets de recherche conjoints, notamment dans les domaines de la biologie, de la santé et de la médecine.

En 2015, l'enveloppe du budget de coopération de l'ambassade de France à Tallinn s'élève à 245 000 euros.

La France accueille une cinquantaine d'étudiants estoniens par an, se plaçant au sixième rang, après la Russie, l'Allemagne, la Finlande, les États-Unis et la Suède.

La vieille ville de Tallinn, aux anciens remparts, a conclu un jumelage avec la ville de Carcassonne pour la mise en place d'échanges et de manifestations culturelles.

2. L'Estonie dans l'Union européenne

a. Place dans les institutions européennes

Aux élections européennes du 25 mai 2014, les 6 sièges estoniens au Parlement européen se sont répartis de la façon suivante :

- 2 sièges pour le RE ;
- 1 siège pour l'IRL ;
- 1 siège pour l'EK ;
- 1 siège pour le SDE ;
- 1 siège pour un candidat indépendant ralliant les voix écologistes.

La participation a connu un recul de 8 points par rapport à 2009, s'établissant à seulement 36,44 %.

Depuis novembre 2014 et l'entrée en vigueur du nouveau système de majorité qualifiée au Conseil prévu dans le traité de Lisbonne, fondé sur les populations nationales, Tallinn n'y dispose plus que de 0,27 % des voix.

L'Estonie occupera pour la première fois la présidence tournante de l'Union européenne au premier semestre 2018.

Le commissaire européen estonien, M. Andrus Ansip, ancien Premier ministre, est chargé du marché unique numérique.

Paris et Tallinn sont parvenus en 2010 à un accord concernant l'Agence européenne des réseaux. Cet accord prévoit une agence bicéphale :

- siège et fonctions de direction et de conception à Tallinn ;
- fonctions de développement et d'exploitation des systèmes d'information Schengen à Strasbourg.

b. Contribution nationale au budget de l'Union européenne

La contribution nationale de l'Estonie au budget de l'Union européenne progresse :

- 1,152 milliard d'euros pour la période 2007-2013 ;
- 1,402 milliard d'euros pour la période 2014-2020 (dont 153 millions en 2014).

Il en va de même des fonds européens perçus :

- 4,986 milliards d'euros pour la période 2007-2013 (dont 973 millions en 2013) ;
- 5,893 milliards d'euros pour la période 2014-2020, dont :
 - 3,790 milliards au titre de la politique de cohésion ;
 - 1,007 milliard au titre de la politique agricole commune.

Sur la période septennale 2014-2020, l'Estonie sera par conséquent bénéficiaire nette de 4,491 milliards d'euros – elle l'a été à hauteur de 3,834 milliards pour 2007-2013.

Sur la période de programmation précédente, elle a été l'un des États membres qui se sont montrés les plus efficaces en matière d'engagement des dépenses, faisant d'elle le premier bénéficiaire par habitant dans l'ensemble de l'Union européenne : les fonds communautaires reçus, nets des versements, représentent des montants considérables au regard des flux financiers publics, puisqu'ils approchaient 6,1 % du PNB en 2010.

Les autorités estoniennes ont indiqué leur satisfaction à l'issue des discussions sur le cadre financier 2014-2020. L'Estonie se place en effet toujours parmi les premiers bénéficiaires nets, avec la meilleure dotation par habitant après la Lituanie. Aux côtés des autres pays baltes et de la Hongrie, elle a bénéficié d'un taux de plafonnement des fonds de cohésion de 2,59 % du PIB, contre 2,35 % pour les autres États membres, en tant que pays dont le PIB a connu au cours de la période 2008-2010 une croissance réelle moyenne inférieure à 1 %. Cette exception représente pour Tallinn une somme supplémentaire de 350 millions d'euros.

c. Stratégie de la Baltique

En octobre 2009, le Conseil de l'Union européenne a adopté la stratégie de la Baltique, une initiative visant à associer les pays riverains de la Baltique au règlement d'un certain nombre de problèmes spécifiques à la région.

Cette stratégie couvre quatre thèmes : l'environnement, la concurrence, les infrastructures et la sécurité du milieu marin.

Dans ce cadre, chaque pays riverain de la Baltique a pris la responsabilité d'un domaine, dont il assure la promotion. L'Estonie est chargée de coordonner l'optimisation du fonctionnement du marché intérieur dans la région.

B. QU'ILS SOIENT ÉCONOMIQUES, POLITIQUES OU STRATÉGIQUES, L'ESTONIE APPRÉHЕНDE ET TRAITE TOUS LES ENJEUX ACTUELS SOUS LE PRISME EUROPÉEN

À Tallinn, les enjeux économiques, politiques et stratégiques sont aujourd'hui systématiquement appréhendés sous le prisme européen, avec la volonté de trouver des solutions consensuelles et profitant à tous. Cette position est résumée par les propos tenus par M. Eiki Nestor, Président du Riigikogu, devant la délégation du groupe d'amitié France-Estonie de l'Assemblée nationale : « *l'Estonie est favorable à une Union européenne forte* ». Comme dans chaque État membre, les questions européennes sont abordées au sein de la commission *ad hoc*, qui doit donner son aval à toutes les positions gouvernementales estoniennes sur chaque dossier.

1. Défense et sécurité

a. Regard inquiet vers l'est

L'Estonie identifie clairement la France comme son deuxième partenaire pour la sécurité dans le monde, derrière les États-Unis, et affiche une volonté de développer la coopération militaire bilatérale, dans le cadre européen et atlantique.

Favorable, comme la plupart des autres États membres est-européens, à la poursuite de l'élargissement de l'Union européenne, Tallinn accorde une attention particulière au Partenariat oriental. Le Riigikogu s'efforce du reste d'entretenir des liens politiques avec les parlements de Géorgie, de Moldavie et d'Ukraine. Les accords d'association avec ces trois pays paraphés par l'Union européenne en novembre 2013 ont été approuvés à l'unanimité au Riigikogu, moins une abstention seulement pour ce qui concerne celui avec l'Ukraine. Les autorités gouvernementales estoniennes ont d'ailleurs régulièrement répondu aux sollicitations de l'Ukraine, ces dernières années, pour la conseiller dans sa démarche de réformes structurelles.

Les guerres hybrides en Géorgie et en Ukraine – particulièrement l'annexion de la Crimée – ont ravivé la mémoire estonienne : eu égard à sa situation d'« État de front » naguère colonisé, elle prête la plus grande attention aux menées agressives de la Russie dans l'ensemble de la région est-orientale. L'Estonie craint que, si les pays du Partenariat oriental deviennent l'arrière-cour de la Russie, celle-ci ne cherche à pousser son influence au-delà. Elle fait par conséquent partie des États membres les plus résolument engagés en faveur de la stratégie de sanctions européennes à l'encontre de la Russie.

Dans le même esprit, ses dirigeants et son opinion publique étaient très critiques envers la perspective de la livraison à la Russie des deux bâtiments de projection et de commandement (BPC) Mistral ; la rupture du contrat par la France a été saluée au plus haut niveau de l'État estonien et le président du groupe d'amitié France-Estonie de l'Assemblée nationale n'a pas manqué, au cours des entretiens politiques successifs, de mettre en avant cette décision comme un signal courageux de solidarité européenne.

La délégation du groupe d'amitié de l'Assemblée nationale a inlassablement répété à ses divers interlocuteurs que la frontière orientale de l'Estonie et des États membres de l'Union européenne limitrophes de la Russie est considérée par la France, d'une certaine manière, comme sa propre frontière, tant les intérêts stratégiques des Vingt-huit sont aujourd'hui intriqués.

Il n'en demeure pas moins, comme l'a expliqué à la délégation française le président du groupe d'amitié Estonie-France du Riigikogu, M. Andres Herkel, que les Estoniens se posent légitimement une question essentielle : à partir de quel stade une guerre hybride entre-t-elle dans le cadre de l'article 5 de la charte de l'OTAN ? Car même si la Russie ne dispose manifestement pas des capacités financières et militaires pour se risquer à provoquer une guerre conventionnelle contre les forces de l'Alliance atlantique, elle possède les moyens nécessaires pour mobiliser et entretenir une armée de hackers, ce qui fait peser une menace sur l'architecture tout entière de la société estonienne, fondée sur l'économie et l'administration numériques.

Les Estoniens sont donc partisans d'un renforcement de la défense collective à partir de l'OTAN, à travers non seulement un positionnement de

forces au titre de réassurance, mais aussi le développement de la cyberdéfense. En conséquence, ils entendent assumer leurs responsabilités en la matière, en consolidant leurs capacités de défense propres – ils y consacrent d'ores et déjà plus de 2 % de leur PIB, conformément à la norme de l'OTAN. Notons que leur armée est équipée, en particulier, de missiles français Milan.

L'Estonie a toujours soutenu les efforts visant à une résolution de nature politique du conflit entre la Russie et l'Ukraine ; elle reconnaît, à cet égard, le rôle central joué par le Président François Hollande et la diplomatie française au sein du groupe de Minsk.

Le Président du Riigikogu, M. Eiki Nestor, a souligné combien il est crucial, pour la stabilité de l'Europe, que les différents pays du Partenariat oriental puissent parvenir à la stabilité, dans un cadre véritablement ouvert économiquement, démocratique et respectueux de droits de l'homme. Leurs citoyens doivent prendre leur destin en main, comme les Estoniens ont su le faire il y a un quart de siècle. Or, selon lui, la Russie propose un message inverse d'intolérance, de haine et de reconstruction d'une figure de l'ennemi occidental.

Il a plaidé pour les sanctions économiques européennes qui, vis-à-vis d'un pays où la vie des affaires et la vie politique sont étroitement liées, pèsent lourdement. Même si le Président Poutine exploite les sanctions pour renforcer sa popularité auprès de son électorat et même si l'économie estonienne en subit des conséquences – notamment en ce qui concerne les exportations de produits agricoles, surtout laitiers – il en va d'un intérêt supérieur. Une levée des sanctions européennes trop précoce et sans garanties donnerait à la Russie le signal qu'elle a les mains libres. De fait, les sanctions économiques constituent le seul moyen de réaction *soft* à la disposition de la communauté européenne pour rappeler à la Russie ses obligations au regard du droit international, qu'il s'agisse de la Charte des Nations unies ou des Accords d'Helsinki.

Pour le Président Nestor, la Russie arrêtera son grignotage territorial là où l'Union européenne la fera arrêter, ce qui nécessite une coopération entre les Vingt-huit.

b. Intérêt grandissant pour le voisinage sud

Il est intéressant de constater que l'attention de l'Estonie envers la politique de voisinage ne se limite plus au « front diplomatique » est. Le président de la commission de la défense du Riigikogu, M. Marko Mihkelson (IRL), a ainsi souligné que la sécurité aux frontières sud de l'Union européenne constitue un « défi primordial pour l'ensemble des États membres », même s'ils sont géographiquement situés à l'autre extrémité du territoire continental.

En ce qui concerne les pays de notre voisinage méridional, elle participe à la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL).

Plus récemment, mais encore plus loin de son horizon géographique, l'Estonie a surpris positivement en s'associant avec volontarisme à l'effort militaire français au Mali, par l'envoi d'une dizaine de formateurs auprès de l'armée malienne et la participation, à hauteur de 15 000 euros, aux opérations de déminage sur le terrain.

Dans le même esprit, elle a été le premier pays de l'Union européenne, après la France, à annoncer l'envoi de troupes en République centrafricaine. L'annonce d'une participation significative à hauteur de 55 soldats – pour un effectif total des forces estoniennes de 6 800, dont 3 150 appelés – a confirmé l'intérêt estonien pour les théâtres d'opérations extérieurs.

Plusieurs interlocuteurs de la délégation française, notamment les hauts fonctionnaires du ministère des affaires étrangères, ont évoqué le théâtre syrien, qui constitue, d'une certaine façon, un « front secondaire » de l'antagonisme entre les puissances occidentales et la Russie. Ils ont unanimement soutenu les attaques aériennes contre Daesh mais ont souligné l'ambiguïté de l'implication de Moscou : sous couvert de la lutte contre le djihadisme, la Russie n'est-elle pas en fait déterminée à soutenir jusqu'au bout le régime de Bachar el-Assad, quitte à combattre également les groupes armés de l'opposition modérée ?

2. Accueil des migrants

Le Président Nestor a présenté à la délégation française la question des réfugiés de guerre comme le sujet d'actualité numéro un, devant la crise ukrainienne, ce qui en dit long sur l'implication européenne de l'Estonie.

Au regard de la situation démographique estonienne, deux considérations contradictoires structurent la réflexion.

D'un côté, en dépit d'un ralentissement de la diminution de la population – -0,3 % en 2014 –, la situation démographique de l'Estonie reste préoccupante. Si les flux d'émigration se tarissent, par un effet mécanique lié à la contraction des catégories les plus susceptibles d'émigrer, la tendance est à une poursuite de la baisse de la population, notamment à cause d'un solde naturel négatif – en 2013, le taux de fécondité s'élevait à 1,52 enfant par femme en âge de procréer. Cette réalité incite certains à suivre la même logique que l'Allemagne et à se montrer ouvert vis-à-vis de l'immigration.

De l'autre, une partie de la classe politique – le Président estonien Toomas Hendrik Ilves a lui-même recouru dernièrement à cet argument – continue d'assimiler les 25 % de russophones à une « population immigrée imposée ». Cette rhétorique, qui justifie le rejet du système de quotas européens de répartition des réfugiés, est en phase avec la réticence mécanique de l'opinion publique à l'accueil des migrants en provenance du Moyen-Orient.

L'évolution de la position du Gouvernement et la façon dont il a géré le dossier illustre bien la méthode de gouvernance estonienne. Il a commencé par s'aligner sur cette fermeture de principe, qui traduit une méfiance, héritée de l'ère soviétique, vis-à-vis des mouvements de population imposés de l'extérieur. Puis, par souci de ne pas se dérober à la solidarité continentale et de ne pas se couper de la majorité européenne, il s'est rapproché de l'orientation dominante dans l'Union européenne. La préoccupation constante des dirigeants politiques est en effet de ménager l'avenir, dans l'hypothèse où les frontières du pays seraient un jour menacées. Le Gouvernement a donc ouvert des consultations et mobilisé des personnalités reconnues afin de rappeler la portée européenne du débat et de promouvoir le principe de solidarité.

Les hauts fonctionnaires du ministère des affaires étrangères qui ont reçu la délégation du groupe d'amitié ont expliqué que l'Estonie a toujours essayé de contribuer à l'émergence de solutions aux crises économiques, diplomatiques et sécuritaires, y compris lorsque leur origine est étrangère à l'espace commun européen, dès lors qu'elles sont susceptibles de l'impacter, ce qui est le cas des flux migratoires actuels.

Les échanges avec les commissions permanentes du Riigikogu ont toutefois mis en évidence une tonalité quelque peu en décalage par rapport au réalisme solidaire de l'exécutif.

Le président de la commission de la défense a ainsi indiqué sa préférence envers une « solidarité à la source des flux d'émigration, par le biais de la défense des frontières externe de l'Union européenne et de l'approvisionnement des camps de réfugiés ». Il a en outre souligné le « rôle ambigu de la Turquie, qui favorise le transfert de réfugiés de ses camps orientaux vers la mer Égée, organisés par des réseaux de criminalité organisée ».

De même, le vice-président de la commission des affaires étrangères, M. Enn Eesmaa, a appelé à « tenir compte des capacités démographiques mais aussi économiques de chaque pays pour l'accueil des migrants » et à « régler le problème à la source », ajoutant qu'« un euro investi là-bas est plus efficace que s'il est dépensé pour l'accueil des réfugiés dans l'Union européenne ». Il a exprimé sa préférence envers des décisions européennes récentes comme l'augmentation des moyens de FRONTEX⁸ et la mission EUNAVFOR⁹ en Méditerranée.

Face à ses positions quelque peu contradictoires, hésitantes et en décalage avec la mobilisation européenne, le président du groupe d'amitié France-Estonie de l'Assemblée nationale n'a eu de cesse de répéter que l'urgence de la situation appelle des décisions rapides et courageuses. Nous faisons en effet face actuellement au plus vaste mouvement de migration sur le continent européen

⁸ Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres.

⁹ Force navale de l'Union européenne.

depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et il s'agit de secourir des populations victimes d'exactions d'une rare violence.

Quoi qu'il en soit, le 22 septembre 2015, l'Estonie, fidèle à sa discipline européenne, a approuvé la décision d'accueillir 120 000 migrants – en provenance principalement d'Italie et de Grèce – en deux ans dans vingt-trois États membres, ainsi que la clé de répartition proposée par la Commission européenne, qui prévoit un taux d'accueil de 3 réfugiés pour 10 000 habitants, similaire à celui retenu pour la Lettonie et la Lituanie. Parmi la première vague de 66 000 personnes, 199 réfugiés seront donc orientés vers l'Estonie.

3. Grèce

Dans la même logique, la position estonienne en ce qui concerne les aides financières à la Grèce a sensiblement évolué sous l'effet du mouvement d'opinion dominant dans les milieux dirigeants européens.

Les PIB par habitant des deux pays sont proches : en 2014, 73 et 72 % de la moyenne de l'Union européenne respectivement pour l'Estonie et la Grèce. Par ailleurs, la dette publique brute estonienne s'élevait à 10,6 % du PIB en 2014 quand celle de la Grèce atteignait 177 % du PIB. L'Estonie a dû mettre en place des mesures d'austérité très sévère en 2009, dans la foulée de la phase la plus chaotique de la crise financière. « *Le salaire moyen en Estonie est de 10 % inférieur au salaire minimum grec, alors que les Grecs peuvent partir à la retraite dix ans avant les Estoniens avec des pensions quatre fois supérieures* », a déclaré à la presse le Président Ilves. Enfin, d'après l'ambassade d'Estonie à Paris, l'Estonie, en proportion de son PIB, serait le quatrième contributeur au Fonds européen de stabilité financière (FESF), par lequel transite l'aide à la Grèce.

Les Estoniens manifestent par conséquent de l'incompréhension face à l'incurie de la gestion de l'argent public par les gouvernements grecs successifs. Dans un premier temps, les autorités gouvernementales ont fustigé l'irresponsabilité d'Aléxis Tsipras, qui, selon eux, menaçait l'unité européenne et risquait de pénaliser des petits pays économiquement convalescents comme l'Estonie.

Il n'en demeure pas moins que le Riigikogu, lors de la session extraordinaire du 19 août 2015, a approuvé le troisième plan d'aide à la Grèce par :

- 50 voix pour, toutes de la majorité ;
- 37 voix contre, toutes de l'opposition sauf 1 ;
- 6 abstentions, dont 5 députés de la majorité.

Ce vote traduit une ligne de clivage entre majorité et opposition, avec une mobilisation légèrement plus difficile dans le camp du oui. En réalité, les

considérations idéologiques et de politique économique sont restées secondaires par rapport à la solidarité financière et à l'unité politique européennes, qui déterminent la ligne de conduite gouvernementale.

Les autorités estoniennes ont particulièrement apprécié l'engagement personnel du Président François Hollande, qui a mis tout le poids de la France afin d'éviter la sortie de la Grèce de l'eurozone, dont les conséquences auraient été difficilement maîtrisables.

4. Problématiques énergétiques et climatiques

a. La sécurité énergétique, enjeu stratégique

La sécurité énergétique est au cœur des préoccupations des autorités estoniennes. La consommation énergétique finale, relativement stable, se répartit selon les grandes tendances suivantes :

- la moitié pour la chaleur ;
- un quart pour l'électricité ;
- un quart pour les combustibles de transport.

Riche en schistes bitumineux – produit différent des gaz de schiste couramment exploités en Amérique du Nord –, l'Estonie tire de cette ressource une très grande partie de sa production énergétique : 80 % et jusqu'à 90 % pour ce qui concerne l'électricité. Ces ressources naturelles lui permettent de contenir à 17 % son taux de dépendance énergétique et même d'être autosuffisante en matière de production électrique ; l'Estonie est ainsi exportatrice nette d'électricité, notamment vers la Finlande, la Lettonie et la Lituanie.

Si les réserves des gisements estoniens représentent une centaine d'années d'exploitation, cette filière est menacée par l'obsolescence des chaudières et turbines en fonctionnement – mises en service pour l'essentiel dans les années 60 –, du fait de rendements décroissants et de l'incompatibilité de plus en plus marquée avec les exigences communautaires en matière climatique. En conséquence, l'Estonie a entrepris de moderniser ses installations par des investissements – fournis par Alstom à partir de début 2009 – dans des équipements plus performants en matière d'émissions de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote : la nouvelle méthode, qui consiste à produire de l'huile de schiste, a toujours un bilan énergétique très médiocre, mais est tout de même deux à quatre fois moins nocive selon les catégories de gaz dégagés.

L'entreprise dominante du secteur est Eesti Energia – opérateur historique toujours détenu à 100 % par l'État estonien –, dont la délégation du groupe d'amitié a rencontré le directeur des affaires réglementaire et juridiques. Premier employeur du pays avec 6 000 salariés, elle contrôle la chaîne de valeur d'un bout à l'autre :

- extraction minière ;
- exploitation du réseau de transport ;
- commercialisation auprès du consommateur final domestique et exportation.

En 2014, elle a extrait 16 millions de tonnes de schistes et produit 9 térawattheures d'électricité.

Parallèlement, l'Estonie a engagé une diversification de ses approvisionnements énergétiques en développant la biomasse, la géothermie et l'éolien.

S'il ne représente que 9 % du total, le gaz occupe une place à part, dans la mesure où il est importé de Russie à 100 % et où il couvre encore 40 % des besoins en chauffage urbain – 70 % à Tallinn –, secteur sensible pour la population compte tenu de la rigueur des hivers estoniens. Les efforts déployés en vue du développement du chauffage à partir de la cogénération et de l'incinération des déchets permettent une baisse constante de ce taux.

Toutefois, cette réalité fait de la diversification des approvisionnements en gaz un enjeu majeur pour le pays :

- un projet de gazoduc « Balticconnector » devrait relier en 2019 deux terminaux de gaz naturel liquéfié finlandais et estonien en construction ;
- l'Estonie peut d'ores et déjà importer du gaz en provenance de Lituanie, qui a aménagé un terminal flottant de gaz naturel liquéfié, baptisé « Indépendance », devant permettre aux trois États baltes de s'affranchir de leur dépendance à l'égard de Moscou.

Tallinn soutient par ailleurs le projet de construction d'une centrale nucléaire balte, en territoire lituanien, à Visaginas. Ce dossier a cependant subi un coup d'arrêt, suite au référendum consultatif organisé en Lituanie en octobre 2012, qui a vu les deux tiers des électeurs consultés se prononcer contre le projet. L'Estonie, tout comme la Lettonie et la Lituanie, n'en reste pas moins une partisane convaincue du nucléaire civil.

Jusqu'en 2006, l'Estonie constituait un véritable îlot énergétique, puisque son réseau électrique n'était relié qu'à celui de l'ex-URSS. La situation a nettement évolué, au point que le réseau électrique estonien s'impose aujourd'hui comme l'un des mieux interconnectés de l'Union européenne. Un premier câble électrique, Estlink-I, d'une puissance de 350 mégawatts, a été posé en 2006 pour relier l'Estonie à la Finlande ; un second, Estlink-II, d'une puissance de 650 mégawatts, installé par le groupe français Nexans et partiellement financé par l'Union européenne, a commencé à fonctionner début 2014. À cet égard, l'Estonie

apporte une contribution significative à l'Union de l'énergie en cours d'édification entre les Vingt-huit.

b. Un bilan climatique plombé par les schistes bitumineux

Les Estoniens restent peu conscientisés à propos du changement climatique car ils n'en ressentent guère les conséquences et ils ne perçoivent pas les moyens de lutter au quotidien contre ses causes à travers des changements de comportements. Cette constatation appelle des actions de communication.

D'autant que le pays se caractérise par des performances faibles en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, puisqu'il se situe au 27^e rang de l'Union européenne. Les rejets de CO₂ avaient certes chuté juste après l'indépendance, à la suite de la fermeture ou de la relocalisation en Russie de la plupart des sites de production industrielle. Mais ils restent stables depuis plusieurs années, à cause de la prééminence, dans le mix énergétique, des schistes bitumineux, fruits d'une technologie obsolète, extrêmement polluante.

Les émissions de gaz à effet de serre se répartissent ainsi entre les différents secteurs productifs :

- 78 % pour l'énergie ;
- 11 % pour les transports ;
- 6 % pour l'agriculture ;
- 3 % pour l'industrie.

c. Une approche positive de la Conférence Paris Climat 2015

Paradoxalement, malgré cette faible conscientisation, la population soutient la volonté de l'Union européenne de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, ce qui s'explique par la bonne qualité de l'air en l'Estonie. Il n'y a donc pas de véritable débat autour de la COP 21 : le soutien du pays à la contribution formulée par l'Union européenne semble acté.

À la veille de la Conférence Paris Climat 2015, les hauts fonctionnaires du ministère de l'environnement que la délégation du groupe d'amitié a rencontrés se sont déclarés partisans de la fixation d'objectifs à long terme « acceptés par toutes les parties prenantes », avec notamment « une diminution de 60 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, norme suggérée par les experts internationaux », et « une réflexion portant jusqu'à l'horizon 2100 et couvrant tous les secteurs économiques ». Chaque pays doit prendre des engagements faisant ensuite l'objet d'une procédure de suivi, de notification et de vérification (MRV¹⁰). Les pays en développement doivent pouvoir bénéficier d'aides internationales, mais à condition que celles-ci fassent l'objet d'un véritable suivi.

¹⁰ Monitoring, Reporting, Verification.

Malgré les difficultés à faire avancer les discussions techniques, l'Estonie reste optimiste, estimant que les parties sont très engagées et que la présidence française œuvre efficacement pour obtenir un résultat. La délégation estonienne à la COP 21 sera conduite par le Premier ministre, accompagné du ministre de l'environnement.

En vérité, l'Estonie est prête à s'associer à tous les engagements internationaux qui seront pris à Paris, dès lors qu'elle pourra continuer d'exploiter ses schistes bitumineux.

d. Une stratégie de réduction des émissions à construire

Les autorités gouvernementales comme l'opérateur Eesti Energia sont conscients que leur modèle énergétique, malgré le basculement sur la technologie de l'huile de schiste, ne saurait être viable à moyen terme : compte tenu de la politique énergétique et climatique volontariste de l'Union européenne, ainsi que de l'augmentation du prix de la tonne de CO₂, il faudra trouver un mix énergétique radicalement différent.

Le schiste bitumineux, aujourd'hui prédominant, doit être remplacé d'ici à 2030 :

– principalement, à parts équivalentes :

- par l'huile de schiste ;
- et l'éolien ;

– plus un développement significatif :

- de la géothermie ;
- et surtout de la biomasse, à partir du bois, l'industrie forestière connaissant un essor très prononcé.

Les rivières coulant en Estonie ne sont en revanche pas favorables à la production hydroélectrique car leur débit est très faible en volume et peu rapide, à cause du relief peu prononcé.

Alors que la stratégie Europe 2020¹¹ a assigné à l'Estonie un objectif de 25 % d'énergies renouvelables dans sa production totale d'énergie en 2020, ce taux était déjà dépassé fin 2013, plaçant l'Estonie au septième rang des États membres de l'Union européenne les plus performants en la matière. La transition continue de s'effectuer, mais au rythme modéré d'un point par an, ce qui n'empêche pas Tallinn de s'être fixé un objectif ambitieux de 50 % à l'horizon 2030.

¹¹ Communication de la Commission européenne du 3 mars 2010 « Europe 2020 : une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive ».

De nombreux producteurs sont en concurrence sur les marchés des énergies renouvelables, qui bénéficient actuellement d'une subvention fixe de 53,7 euros par mégawattheure. Le gouvernement estonien projette d'ajuster cette aide en fonction du prix de l'électricité afin d'éviter les bénéfices excessifs et les effets d'aubaine ; la mesure ne devra cependant pas trop contrevenir à l'engagement pris naguère par l'État auprès des investisseurs de leur attribuer des aides pendant douze ans ; sur ce marché stratégique, la sécurité juridique est en effet jugée cruciale. Or le prix du pétrole est actuellement trop bas pour que les énergies renouvelables soient rentables.

La transition écologique passe en outre par une amélioration de l'efficacité énergétique, avec une diminution de la consommation, notamment grâce à la mise en place de réseaux intelligents.

e. La gratuité des transports publics urbains à Tallinn

Les collectivités territoriales doivent également s'impliquer dans l'action climatique. Dans cette optique, mais aussi dans un souci social et économique, la municipalité de Tallinn a initié une politique de gratuité totale des transports publics urbains en 2013. Il s'agit d'abord de dynamiser l'économie et d'accroître le pouvoir d'achat – le gain est estimé 50 euros par mois pour un couple avec deux enfants, soit 600 euros par an, environ un mois de salaire moyen estonien.

Le manque à gagner en termes de produit des ventes de billets par la société de transports urbains détenue par la ville – qui assure environ 90 % des trajets – atteint 12 millions d'euros par an. Mais la décision a permis aux finances municipales de relocaliser quelque 14 millions de recettes fiscales, car beaucoup de Tallinnois, qui étaient domiciliés en province, se sont enregistrés à leur adresse dans la capitale.

La fréquentation pour les bus et les tramways a augmenté de 10 % et le nombre de voiture circulant en centre-ville a diminué de 4 à 5 %, ce qui a entraîné une décongestion perceptible.

En 2014, après un an d'expérience, la gratuité a été étendue aux transports ferroviaires sur le territoire de Tallinn, ce qui a nécessité une augmentation de la fréquence des trains. La société de chemins de fer appartenant à l'État, celui-ci a donc demandé une compensation à la commune.

Des mesures d'accompagnement, comme la création de voies de circulation dédiées aux transports publics, sont à l'étude.

La nouvelle politique de transports urbains constitue un argument commercial supplémentaire pour le tourisme à Tallinn. La ville est devenue l'une des destinations principales des bateaux de croisière dans la Baltique, avec Helsinki, Riga, Saint-Pétersbourg et Stockholm ; un deuxième quai portuaire pour les bateaux de croisière vient d'être construit.

C. DEUX DOSSIERS APPELLENT UNE IMPLICATION DES POUVOIRS PUBLICS FRANÇAIS POUR OPTIMISER LA COOPÉRATION CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE AVEC L'ESTONIE

L'Estonie est un pays précurseur en matière de diffusion du numérique dans la société, grâce à l'inventivité et à l'efficacité de son e-administration. Par ailleurs, la société estonienne se montre très ouverte à la culture et à la langue françaises. Il est apparu aux députés du groupe d'amitié France-Estonie de l'Assemblée nationale que les pouvoirs publics français pourraient mieux exploiter les potentialités ouvertes dans ces deux domaines¹².

1. Une société 100 % numérique

a. *L'accès au numérique érigé en nouveau droit de l'homme*

Lorsque l'Estonie a recouvré son indépendance, cet État tout neuf a été confronté au défi de s'intégrer dans le système européen au même titre que tous les autres États membres, mais avec des moyens très restreints. Avec 1,3 million d'habitant, il est apparu impossible de continuer à entretenir un secteur public pléthorique. Le progrès technologique a alors été appréhendé comme un facteur d'efficacité indispensable. Le pilier de cette stratégie fut le corps des ingénieurs formés à l'Institut de cybernétique de Tallinn, déjà l'un des établissements les plus performants de l'Union soviétique dans ce domaine.

L'imprégnation numérique de la société estonienne est aujourd'hui telle que le Président du Riigikogu parle de l'« Internet gratuit [comme] partie intégrante des droits de l'homme » et invoque une « e-République » ! L'idée est d'économiser du temps et de l'énergie, et ainsi d'améliorer le bien-être des citoyens et de préserver l'environnement.

Les chiffres sont éloquents :

- 100 % des écoles et des administrations gouvernementales et 97 % des entreprises sont équipées en ordinateurs ;
- 80 % des familles disposent de l'accès à un ordinateur personnel ;
- 99 % des transferts bancaires sont assurés par voie électronique ;
- 30,5 % des votes aux élections législatives de 2015 ont été enregistrés en ligne¹³ ;
- 95 % des déclarations d'impôt sur le revenu sont déposées via le site e-taxboard ;

¹² Voir, en annexe 4, les courriers adressés à M. le ministre des affaires étrangères et du développement international, à M. le ministre de l'économie, des finances et du numérique, à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et à M. le secrétaire général des écoles européennes.

¹³ Voir, en annexe 6, l'évolution de la participation physique et en ligne aux élections depuis 2005.

- une entreprise peut être créée en quelques clics ;
- la durée moyenne des conseils des ministres a été ramenée de 4,5 heures à 60 minutes, grâce à l'utilisation d'une base de données et d'un ordonnanceur en ligne, système baptisé *e-cabinet*.

Ce succès s'appuie sur des réseaux ultramodernes :

- la totalité du territoire national est couverte par le haut débit ;
- toutes les grandes villes sont irriguées en câblage optique ;
- il existe trois réseaux 3G et 4G ;
- de nombreuses zones wifi sont accessibles dans les administrations, les gares, les trains, les bus, les musées et les autres espaces et bâtiments publics, ainsi que dans la grande majorité des bars et restaurants.

Cette vision révolutionnaire a de nombreuses conséquences concrètes sur le microclimat socio-économique estonien. Contrairement à beaucoup de ses partenaires de l'Union européenne, l'Estonie ne souffre pas réellement du chômage des jeunes. L'une des explications de cette quasi-exception réside notamment dans la priorité consacrée la formation numérique, afin d'adapter au mieux les qualifications des jeunes au nouveau marché du travail. C'est ainsi, par exemple, que les enfants sont formés très tôt à la programmation informatique dans le cadre scolaire.

b. Le portail e-Estonia.com, pivot de l'administration numérique

Le numérique, depuis l'indépendance, s'est imposé comme un puissant levier de croissance, en particulier grâce au portail d'administration numérique e-Estonia.com, sous-titré *The Digital Society*¹⁴, qui a été présenté à la délégation du groupe d'amitié sur le site du e-Estonia showroom. Ce centre de conférences destiné à présenter les succès de l'Estonie en matière de numérique et d'e-administration, créé il y a à peine plus d'un an, a déjà reçu plus d'un millier de délégations, essentiellement étrangères.

L'interface e-Estonia.com donne accès à plus de 3 300 services :

- auprès des administrations publiques, notamment :
 - sécurité sociale et dossiers médicaux ;
 - enseignement ;
 - cadastre et urbanisme ;

¹⁴ *La société numérique*.

- trésor public ;
 - casier judiciaire ;
 - douane ;
- mais aussi auprès d'entreprises comme :
- les banques ;
 - les opérateurs de distribution d'énergie ;
 - les entreprises de téléphonie mobile ;
 - toutes les sociétés commerciales proposant des programmes de fidélisation¹⁵.

Les seules opérations administratives ou financières jugés impossibles à dématérialiser sont celles exigeant l'intervention humaine d'un officier d'état-civil, d'un juge ou d'un notaire, comme le mariage, le divorce, l'ouverture d'un compte bancaire ou les transactions immobilière et foncières.

Pour pénétrer dans le système, chaque citoyen âgé de 15 ans et plus peut se voir attribuer une carte d'identité électronique. Cryptée à un niveau de 1 048 bits, elle ne contient aucune donnée personnelle hormis le nom de son détenteur, attribué à chaque Estonien à sa naissance, selon le format : Prénom.Nom@eesti.ee. Elle peut être connectée au réseau par insertion dans un ordinateur ou par lecture optique. Introduite en 2002, cette carte voit son taux de pénétration dans la population atteindre aujourd'hui 94 % – alors que le même outil, proposé en Finlande depuis 2000, n'a encore été adopté que par 10 % de la population de ce pays.

Les procédures administratives sont très simples, avec seulement deux codes personnels pour tous les services :

- le premier pour s'identifier ;
- le second pour apposer sa signature électronique.

Le système, intitulé *x-road*¹⁶, très codifié, consiste en un réseau d'accords réglementés par la législation. Les services de police, par exemple, sont habilités à interroger sans procédure quinze bases de données. Pour rendre les systèmes compatibles – notamment parce qu'ils ont des degrés de complexité divers –, les administrations équipent chacun de leurs services d'un serveur d'adaptation. Pour les protéger, elles disposent aussi de serveurs de sécurité spécifiques.

¹⁵ Voir, en annexe 5, le schéma du champ des services couverts.

¹⁶ Chemin x.

Il reste une trace de chaque requête : toutes les six heures, les serveurs de sécurité envoient au serveur central tous les codes de connexion enregistrés par les services publics ou privés. Placé sous l'autorité du ministère de l'économie et des infrastructures, le serveur central est un organisme gouvernemental employant une centaine de personnes.

c. Un pays précurseur en matière de vote en ligne

Le vote par Internet a été inauguré pour les élections locales de 2005 ; 9 287 personnes avaient alors opté pour ce moyen de vote, soit 1,9 % des participants. Aux élections législatives de 2015, le nombre de suffrages en ligne a grimpé à 176 329 – le plus élevé enregistré en dix ans, alors que le corps électoral diminue –, soit un taux de 30,5 % des votants. La période électorale dure onze jours. Si le citoyen change d'avis, il peut écraser son premier bulletin électronique en émettant un nouveau vote ; cette opération de correction peut être renouvelée autant de fois qu'il le désire.

Le scrutin a lieu entre le onzième et le quatrième jour précédent la date d'ouverture des bureaux de vote physiques. Puis trois jours d'interruption sont respectés. Enfin, le dernier jour, les électeurs ne s'étant pas exprimés en ligne peuvent se rendre aux urnes.

Contrairement à une idée reçue, la majorité des e-électeurs ont 55 ans et plus. Le vote en ligne favorise en effet la participation de ceux qui éprouvent une réticence ou une difficulté à se déplacer, qu'ils habitent à la campagne, qu'ils craignent le froid ou qu'ils soient isolés.

Des votes ont en outre été enregistrés dans pas moins de 115 autres pays : de nombreux étudiants suivant un cursus à l'étranger, des travailleurs expatriés ou des militaires en mission sur un théâtre extérieur peuvent ainsi exercer leur droit de vote comme n'importe quel citoyen.

Le vote en ligne risque certes de faciliter l'exercice de pressions sur les électeurs vulnérables, dans la mesure où le secret de l'isoloir ne peut être vérifié. Cela dit, contrairement au système traditionnel, il permet d'éviter le recours aux procurations, encore plus problématique en ce qui concerne le respect du caractère personnel du vote.

Quoi qu'il en soit, contrairement au vote électronique en usage dans d'autres pays, décrié à juste titre pour les erreurs qu'il est susceptible de provoquer, le vote en ligne tel que pratiqué en Estonie n'a jamais donné lieu à la moindre contestation quant à sa sincérité. Aucun « hacking » n'a jamais non plus été constaté. Tout repose sur la carte d'identité électronique personnelle : les clés de cryptage étant convenablement sécurisées, aucun problème ne peut théoriquement survenir.

d. Les opportunités de partenariats numériques franco-estoniens

L’Estonie cherche à se montrer particulièrement attractive pour les investisseurs internationaux grâce à son statut de « e-citoyens », qui donne aux ressortissants étrangers la possibilité d’obtenir une « e-résidence » et ainsi d’accéder à certains des services en ligne. Un nombre de 10 millions d’« e-Estoniens » – soit près de huit fois la population locale actuelle – est attendu d’ici à 2025.

Outre cette possibilité ouverte à tous les ressortissants français ayant des liens de quelque nature que ce soit avec l’Estonie, il ressort des entretiens avec les acteurs publics et privés estoniens que des partenariats numériques bilatéraux pourraient être noués dans deux domaines.

Premièrement, l’excellence des pratiques numériques de l’Estonie n’est guère exportable, dans la mesure où, compte tenu de sa taille modeste, elle ne dispose pas de la superstructure administrative pour exporter son savoir-faire comme celui-ci le mériterait. Devrait en particulier être explorée la piste de la constitution de joint-ventures dans le secteur des technologies de l’information, en vue de proposer des solutions de gouvernance numérique aux pays en développement : la partie estonienne fournirait les outils numériques innovants, tandis que la partie française apporterait l’envergure financière, la connaissance des marchés du sud – africains notamment – et l’expérience en matière de participation aux appels d’offres publics.

Deuxièmement, lors de leur visite de l’e-Estonia showroom de Tallinn, les députés français ont été informés du projet estonien de sécurisation des données administratives numériques par le biais de relais à l’étranger, avec l’implantation d’« ambassades de données »¹⁷. Or Paris, contrairement à Londres ou Berlin, ne figure pas parmi les sites fléchés par l’Estonie pour héberger l’une de ces futures e-ambassades. Alors que des négociations et des expérimentations sont déjà en cours, il serait intéressant de proposer dès à présent au gouvernement estonien d’en accueillir une en France ; cela nous permettrait de faire valoir notre expertise en matière de *cloud* et de cryptographie, avec un impact potentiel en termes de créations d’emplois et de développement d’opportunités d’affaires en France.

2. Un pays ouvert à la culture française et à la pratique du français

a. La promotion de la francophonie par l’Institut français

L’Estonie a intégré l’Organisation internationale de la francophonie (OIF) en octobre 2010 en qualité d’observatrice et participe depuis lors aux sommets bisannuels des Chefs d’État et de Gouvernement.

Les écoliers estoniens apprennent des langues étrangères dès le plus jeune âge. Le français est la quatrième langue étrangère étudiée dans le système scolaire,

¹⁷ Voir, en annexe 7, la carte des e-ambassades envisagées.

derrière l'anglais – qui occupait déjà le premier rang à l'époque soviétique –, le russe et l'allemand, mais est la seule qui n'accuse pas une baisse consécutivement à la chute démographique. C'est en outre la deuxième langue étrangère apprise dans la fonction publique, grâce à un programme d'enseignement prévoyant la formation de 400 fonctionnaires par an. De nombreux jeunes actifs, surtout des femmes, aspirent aussi à se perfectionner dans notre langue pour leur développement personnel ou dans un objectif professionnel.

L'Institut français de Tallinn, créé en 1992, fonctionne avec une équipe administrative de huit personnes et quatorze enseignants, dont six Français – deux recrutés en France et quatre localement. Sa mission est d'initier, accompagner, animer et mettre en valeur les échanges bilatéraux, en lien étroit avec l'ambassade de France en Estonie, dans les domaines de coopération suivants :

- langue française ;
- sciences ;
- éducation ;
- enseignement supérieur ;
- culture ;
- offre artistique.

L'Institut français d'Estonie propose, à des tarifs relativement modiques :

- une palette de cours, d'ateliers et de certifications en langue française à l'attention de tous les publics ;
- un soutien direct à l'enseignement du français en milieu scolaire et dans l'enseignement supérieur ;
- le programme de formation au français pour les fonctionnaires estoniens ;
- un accès gratuit à une large offre culturelle française *via* la bibliothèque numérique Culturethèque ;
- un espace CampusFrance, pôle d'information sur la recherche, les études supérieures et les cours de français en France ;
- des coopérations culturelles et artistiques dans toutes les industries créatives, à travers notamment la participation à des festivals culturels.

b. L'École européenne, une offre scolaire alternative à améliorer

Quant à l'École européenne, c'est un établissement jeune puisqu'elle entame sa troisième rentrée scolaire. Cette école privée appartient au réseau des

Écoles européennes, une organisation intergouvernementale créée il y a une soixantaine d'années, dont la mission est de fournir une éducation plurilingue et multiculturelle de qualité aux enfants des agents des institutions européennes.

Les vingt-quatre établissements en fonctionnement sont censés dispenser un programme uniforme mais l'organisation assez décentralisée du réseau leur laisse une certaine autonomie. En fin de cursus, ils délivrent le baccalauréat européen, pleinement reconnu dans l'Union européenne et dans de nombreux autres pays du monde.

Pour les familles francophones, dans les petits pays, ils peuvent constituer une bonne alternative à une école française, même si les droits d'inscription annuels sont élevés : 3 200 euros en maternelle, 3 500 euros en primaire, 4 500 euros dans le secondaire.

L'École européenne de Tallinn fonctionne avec une équipe de 58 salariés encadrant 175 élèves de la maternelle au secondaire, de 40 nationalités et parlant 27 langues maternelles. Elle est dotée de financements publics émanant du ministère de l'éducation et de la recherche estonien.

Elle propose des enseignements en anglais, estonien, allemand, français, italien, espagnol et finnois.

Neuf élèves ont pour langue maternelle le français et 65 le choisissent comme langue étrangère principale, soit plus du tiers des effectifs. Lors de son inauguration, à la rentrée scolaire de 2013, l'établissement a ouvert, en petite section de maternelle, la première classe d'enseignement en français de l'histoire de l'Estonie. Celle-ci est malheureusement remplacée depuis cette année par une « classe combinée » français-anglais.

Cela témoigne d'un certain dérapage par rapport à l'esprit fondateur des Écoles européennes. Il conviendrait de développer, dans l'établissement de Tallinn, une véritable offre d'enseignement en français, et pas seulement du français. Il devrait en outre mieux communiquer à propos de l'apprentissage des langues autres que l'anglais, notamment informer correctement les parents de familles francophones de l'existence de la « classe combinée » français-anglais de maternelle, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Rappelons que le français est l'une des trois langues de travail de l'Union européenne et que les Écoles européennes sont précisément censées favoriser l'intégration scolaire, en particulier des enfants des fonctionnaires européens.

Faute de la mise en œuvre rapide d'une coopération satisfaisante de l'École européenne de Tallinn avec l'ambassade de France et l'Institut français à Tallinn, le groupe d'amitié France-Estonie de l'Assemblée nationale recommanderait que soit étudiée l'opportunité de la création d'une école française, en partenariat avec l'association France langue maternelle (FLAM).

ANNEXES

ANNEXE 1 : COMPOSITION ET PROGRAMME DE LA DÉLÉGATION

Composition de la délégation du groupe d'amitié :

- M. Jean-Claude Pérez, président du groupe d'amitié (Aude, groupe Socialiste, républicain et Citoyen)
- M. Lionel Tardy, secrétaire du groupe d'amitié (Haute-Savoie, groupe Les Républicains)
- Mme Nathalie Chabanne (Pyrénées-Atlantiques, groupe Socialiste, républicain et Citoyen)
- M. Jérôme Lambert (Charente, groupe Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste)

Programme du séjour de la délégation :

Lundi 14 septembre

- 16:25 Arrivée à l'aéroport Tallinn Lennart Meri (vol BT690)
Transfert à l'hôtel Telegraaf
- 19:00 Dîner offert par Son Exc. M. Michel Raineri, ambassadeur de France en Estonie – *Résidence*

Mardi 15 septembre

- 09:00-10:00 Réunion avec des membres de la Commission de la défense du Riigikogu
- 10:00-10:45 Visite du Riigikogu
- 11:00-12:00 Réunion avec des membres de la Commission des affaires étrangères du Riigikogu
- 12:00-13:00 Déjeuner – *Cafétéria du Riigikogu*
- 13:00-15:00 Tour de ville et visite du musée maritime Seaplane Harbour
- 15:15-15:45 Audience de M. Eiki Nestor, Président du Riigikogu
- 19:00 Dîner offert par M. Andres Herkel, président du groupe d'amitié Estonie-France du Riigikogu – *Restaurant Mekk*

Mercredi 16 septembre

- 10:00-11:00 Visite de l'e-Estonia showroom
11:30-12:30 Visite de l'École européenne de Tallinn
12:30-13:30 Déjeuner libre
14:00-15:00 Réunion au ministère des affaires étrangères
15:15-16:00 Réunion à la mairie de Tallinn
16:30-17:30 Visite de l'Institut français de Tallinn
17:30 Temps libre

Jeudi 17 septembre

- 09:30-10:30 Réunion au siège d'*Eesti Energia*
11:00-12:00 Réunion au ministère de l'environnement
12:30-13:45 Déjeuner libre
14:00-15:00 Réunion à la Chambre d'agriculture et de commerce
15:00-17:00 Visite du Kumu, musée des beaux-arts de Tallinn
17:00 Temps libre

Vendredi 18 septembre

- 09:35 Départ de l'aéroport Tallinn Lennart Meri (vol BT689)

**ANNEXE 2:
LISTE DES PERSONNALITÉS RENCONTRÉES**

A. RIIGIKOGU

1. Présidence

M. Eiki Nestor (SDE), Président du Riigikogu

2. Commission des affaires étrangères

M. Enn Eesmaa (EK), vice-président

M. Henn Põlluaas (EKRE), député

Mme Anne Sulling (RE), députée

M. Ivar Mölder, conseiller

3. Commission de la défense

M. Marko Mihkelson (IRL), président

M. Jaanus Karilaid (EK), député

M. Johannes Kert (RE), député

M. Lauri Laasi (EK), député

M. Madis Milling (RE), député

M. Aivar Engel, conseiller

4. Groupe d'amitié Estonie-France

M. Andres Herkel (EV), président

5. Département des relations internationales

Mme Gea Rennel, cheffe du département

Mme Anu Mõtsla, administratrice

Mme Liisi Vahtramäe, administratrice

6. Département du compte rendu et des traductions

Mme Katrin Pever, cheffe du département

Mme Siret Kokk, réviseuse

B. ADMINISTRATION ESTONIENNE

1. Ministère des affaires étrangères

M. Mart Laanemaäe, sous-secrétaire aux affaires européennes et aux relations transatlantiques

Mme Kyllike Sillaste-Elling, sous-secrétaire aux affaires politiques

M. Ivo Parmas, conseiller France

2. Ministère de l'environnement

M. Meelis Münt, sous-secrétaire aux affaires climatiques et aux relations internationales

Mme Marina Bantsenko, cheffe du département européen et international

M. Mart Raamat, conseiller

3. E-Estonia showroom

M. Karli Suvisild, chef de projet

4. Mairie de Tallinn

M. Taavi Aas, adjoint au maire chargé de l'urbanisme et des transports

C. SOCIÉTÉ CIVILE

1. Entreprises

M. Philippe Jégo, directeur général d'Éolane Estonie

M. Nadim Taoubi, président-fondateur d'Ooolala

M. Andres Tropp, directeur des affaires réglementaires et juridiques d'Eesti Energia

2. Organismes de développement économique

Mme Nadine Fraysse-Eckstein, présidente du bureau de Business France à Helsinki

M. Roomet Sõrmus, directeur exécutif de la Chambre de commerce et d'agriculture d'Estonie

3. École européenne de Tallinn

Mme Auli Udde, directrice

M. Xavier Duhamel, enseignant

M. Charles Outers, enseignant

D. ADMINISTRATION FRANÇAISE

1. Ambassade

M. Michel Raineri, ambassadeur

M. Laurent Oriol, adjoint au chef de poste

Mme Jennifer Lacoste, consule

M. Jean Caro, chef du service économique

2. Institut français

Mme Anne Chouinet-Cambas, directrice, conseillère de coopération et d'action culturelle auprès de l'ambassade de France

Mme Aurore Rébuffé, directrice adjointe, attachée de coopération pour le français

ANNEXE 3 :
RÉPARTITION DES SIÈGES PAR GROUPES POLITIQUES AU
RIIGIKOGU (XIII^E LÉGISLATURE)

BOARD OF THE RIIGIKOGU											
Viktoria Ladõnskaja	Ken-Marti Väher	Monika Haukõnnim	Kulliki Kübarsepp	Johannes Kert	Juri Jaanson			Eiki Savisaar	Siret Kotka	Marianne Mikko	Uwe Palo
Andres Meltsaja	Prit Sibul	Andres Herkel	Juri Adams	Mati Raidma	Alvar Soerdi			Enn Eesmaa	Janno Tamm	Kalev Kotkas	Sven Mäuser
Raini Aeg	Einar Välbaum	Kreida Aeg	Andres Anmiss	Eerik-Niilis Kross	Imre Sooäär			Mihhail Stalnuhhiin	Martin Reppesk	Rainer Vakra	Heino Pihkval
Siru Kieler	Marko Mihkelson	Ann Lutsepp	Artur Talvik	Ville Savisaar Toomast	Ants Laaneots			Oiga Ivanova	Viktor Vassiliev	Mark Soosaar	Kalvi Kõiva
Mari Nutt	Kaie Muuli	Laima Kersna	Lauri Luik	Yoko Alender	Keit Pentus-Rosimannus			Jaanus Karlaad	Mart Sults	Kersti Sarapuu	Prit Toobal
Alvar Kokk	Heinrich-Valdur Seeder	Andre Sepp	Laine Randjärv	Remo Holsmer	Heidy Purga			Rein Ratas	Aadu Must	Vladimir Velman	Heimar Lenk
Maire Aunaste	Juhhan Parts	Urve Tiidus	Valdo Randvere	Kalle Palling	Toomas Külvägi			Juri Ratas	Kadri Simson	Valeri Korb	Marika Tuus-Lau
Arno Siid	Raiko Pihlakar	Terje Trei	Kristjan Külaaja	Kalle Laanet	Denis Borodik			Mihhail Korb	Dmitri Dmitriev	Malis Rebs	Toomas Vitsut
Mart Helme	Uino Kaskpärt	Anne Sulling	Meelis Matberg	Manu Lauri	Martin Kukk			Lauri Laas	Andrei Novikov	Peeter Emits	
Martin Helme	Jaks Madison	Henn Põlluaas		Made Milling	Igor Gräzin						

- Union de la patrie et Res Publica (IRL)
- Parti populaire conservateur (EKRE)
- Parti libre
- Parti de la réforme (RE)
- Parti du centre (EK)
- Parti social-démocrate (SDE)
- Sièges vacants

ANNEXE 4 :
COURRIERS ENVOYÉS PAR LE PRÉSIDENT DU GROUPE D'AMITIÉ
AU RETOUR DE LA MISSION



GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-ESTONIE
le Président

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

126, rue de l'Université – 75355 Paris 07 SP

Paris, le 6 octobre 2015

Monsieur le Ministre,

Une délégation du groupe d'amitié France-Estonie de l'Assemblée nationale, que je conduisais, a effectué une mission à Tallinn des 14 au 18 septembre derniers.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur trois thématiques à propos desquelles une action déterminée de votre ministère me semblerait utile pour promouvoir les intérêts de la France et enrichir les relations franco-estoniennes.

Premièrement, l'organisation pédagogique de l'École européenne de Tallinn ne nous a pas semblé optimale en ce qui concerne l'enseignement de la langue française. Il conviendrait d'y développer une véritable offre d'enseignement *en* français, et pas seulement *du* français. L'établissement devrait en outre mieux communiquer à propos de l'apprentissage des langues autres que l'anglais, notamment informer correctement les parents de familles francophones de l'existence de la « classe combinée » français-anglais de maternelle, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Rappelons que le français est l'une des trois langues de travail de l'Union européenne et que ce type d'établissements est précisément censé favoriser l'intégration scolaire, en particulier, des enfants des fonctionnaires européens. Faute de la mise en œuvre rapide d'une coopération satisfaisante de l'École européenne de Tallinn avec l'ambassade de France et l'Institut français à Tallinn, nous recommanderions que soit étudiée l'opportunité de la création d'une école française, en partenariat avec l'association France langue maternelle (FLAM).

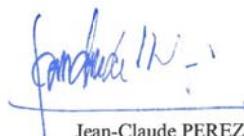
Deuxièmement, l'Estonie est l'État membre de l'Union européenne le plus en avance en matière de diffusion du numérique dans la société, notamment grâce à l'inventivité et à l'efficacité de son *e-administration*. L'excellence de ses pratiques dans ce domaine devrait nous inciter à nouer plusieurs formes de partenariats bilatéraux, dans la mesure où l'Estonie, compte tenu de sa taille modeste, ne dispose en revanche pas de la superstructure administrative pour exporter son savoir-faire comme celui-ci le mériterait. Devrait en particulier être explorée la

piste de la constitution de joint-ventures dans le secteur des technologies de l'information, en vue de proposer des solutions de gouvernance numérique aux pays en développement : la partie estonienne fournirait les outils numériques innovants, tandis que la partie française apporterait l'envergure financière, la connaissance des marchés du Sud – africains notamment – et l'expérience en matière de participation aux appels d'offres publics.

Troisièmement, lors de notre visite de l'*e-showroom* de Tallinn – le centre de conférences dédié à la présentation du fonctionnement de l'administration en ligne –, nous avons été informés du projet estonien de sécurisation des données administratives numériques par le biais de relais à l'étranger, avec l'implantation d'« ambassades de données ». Or Paris, contrairement à Londres ou Berlin, ne figure pas parmi les sites fléchés par l'Estonie pour héberger l'une de ces futures *e-ambassades*. Alors que des négociations et des expérimentations sont déjà en cours, il serait intéressant de proposer dès à présent au gouvernement estonien d'en accueillir un en France ; cela nous permettrait de faire valoir notre expertise dans les champs du *cloud* et de la cryptographie, avec un impact potentiel en termes de créations d'emplois et de développement d'opportunités d'affaires en France.

Les membres du groupe d'amitié et moi-même nous tenons à votre disposition et à celle de vos services pour toutes les précisions que vous jugeriez utiles au sujet de ces trois points.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Jean-Claude PEREZ
Député de l'Aude

Monsieur Laurent FABIUS
Ministre des Affaires étrangères et du Développement international
37, quai d'Orsay
75351 Paris Cedex 07



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

GROUPE D'AMITIE FRANCE-ESTONIE
le Président

126, rue de l'Université – 75355 Paris 07 SP

Paris, le 6 octobre 2015

Monsieur le Ministre,

Une délégation du groupe d'amitié France-Estonie de l'Assemblée nationale, que je conduisais, a effectué une mission à Tallinn des 14 au 18 septembre derniers.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur deux thématiques à propos desquelles une action déterminée de votre ministère me semblerait utile pour promouvoir les intérêts de la France et enrichir les relations franco-estoniennes.

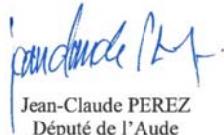
Premièrement, l'Estonie est l'État membre de l'Union européenne le plus en avance en matière de diffusion du numérique dans la société, notamment grâce à l'inventivité et à l'efficacité de son *e-administration*. L'excellence de ses pratiques dans ce domaine devrait nous inciter à nouer plusieurs formes de partenariats bilatéraux, dans la mesure où l'Estonie, compte tenu de sa taille modeste, ne dispose en revanche pas de la superstructure administrative pour exporter son savoir-faire comme celui-ci le mériterait. Devrait en particulier être explorée la piste de la constitution de joint-ventures dans le secteur des technologies de l'information, en vue de proposer des solutions de gouvernance numérique aux pays en développement : la partie estonienne fournirait les outils numériques innovants, tandis que la partie française apporterait l'envergure financière, la connaissance des marchés du Sud – africains notamment – et l'expérience en matière de participation aux appels d'offres publics.

Deuxièmement, lors de notre visite de l'*e-showroom* de Tallinn – le centre de conférences dédié à la présentation du fonctionnement de l'administration en ligne –, nous avons été informés du projet estonien de sécurisation des données administratives numériques par le biais de relais à l'étranger, avec l'implantation d'« ambassades de données ». Or Paris, contrairement à Londres ou Berlin, ne figure pas parmi les sites fléchés par l'Estonie pour héberger l'une de ces futures *e-ambassades*. Alors que des négociations et des expérimentations sont déjà en cours,

il serait intéressant de proposer dès à présent au gouvernement estonien d'en accueillir un en France ; cela nous permettrait de faire valoir notre expertise dans les champs du *cloud* et de la cryptographie, avec un impact potentiel en termes de créations d'emplois et de développement d'opportunités d'affaires en France.

Les membres du groupe d'amitié et moi-même nous tenons à votre disposition et à celle de vos services pour toutes les précisions que vous jugeriez utiles au sujet de ces deux points.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Handwritten signature of Jean-Claude Perez in blue ink, appearing to read 'Jean-Claude PEREZ'.

Jean-Claude PEREZ
Député de l'Aude

Monsieur Emmanuel MACRON
Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

GROUPE D'AMITIE FRANCE-ESTONIE
le Président

126, rue de l'Université – 75355 Paris 07 SP

Paris, le 6 octobre 2015

Madame la Ministre,

Une délégation du groupe d'amitié France-Estonie de l'Assemblée nationale, que je conduisais, a effectué une mission à Tallinn des 14 au 18 septembre derniers.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une problématique à propos de laquelle une action déterminée de votre ministère me semblerait utile pour promouvoir les intérêts de la France et enrichir les relations franco-estoniennes.

L'organisation pédagogique de l'École européenne de Tallinn ne nous a pas semblé optimale en ce qui concerne l'enseignement de la langue française. Il conviendrait d'y développer une véritable offre d'enseignement *en français*, et pas seulement *du français*. L'établissement devrait en outre mieux communiquer à propos de l'apprentissage des langues autres que l'anglais, notamment informer correctement les parents de familles francophones de l'existence de la « classe combinée » français-anglais de maternelle, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Rappelons que le français est l'une des trois langues de travail de l'Union européenne et que ce type d'établissements est précisément censé favoriser l'intégration scolaire, en particulier, des enfants des fonctionnaires européens. Faute de la mise en œuvre rapide d'une coopération satisfaisante de l'École européenne de Tallinn avec l'ambassade de France et l'Institut français à Tallinn, nous recommanderions que soit étudiée l'opportunité de la création d'une école française, en partenariat avec l'association France langue maternelle (FLAM).

Les membres du groupe d'amitié et moi-même nous tenons à votre disposition et à celle de vos services pour toutes les précisions que vous jugeriez utiles à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



Jean-Claude PEREZ
Député de l'Aude

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75007 Paris



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

GROUPE D'AMITIE FRANCE-ESTONIE
le Président

126, rue de l'Université – 75355 Paris 07 SP

Paris, le 6 octobre 2015

Monsieur le secrétaire général,

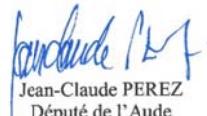
Une délégation du groupe d'amitié France-Estonie de l'Assemblée nationale, que je conduisais, a effectué une mission à Tallinn des 14 au 18 septembre derniers. J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'organisation pédagogique de l'École européenne de Tallinn, qui ne nous a pas semblé optimale en ce qui concerne l'enseignement de la langue française.

Il conviendrait, nous semble-t-il, d'y développer une véritable offre d'enseignement *en français*, et pas seulement *du français*. L'établissement devrait en outre mieux communiquer à propos de l'apprentissage des langues autres que l'anglais, notamment informer correctement les parents de familles francophones de l'existence de la « classe combinée » français-anglais de maternelle, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Rappelons que le français est l'une des trois langues de travail de l'Union européenne et que ce type d'établissements est précisément censé favoriser l'intégration scolaire, en particulier, des enfants des fonctionnaires européens.

Les membres du groupe d'amitié et moi-même nous tenons à votre disposition pour toutes les précisions que vous jugeriez utiles à ce sujet.

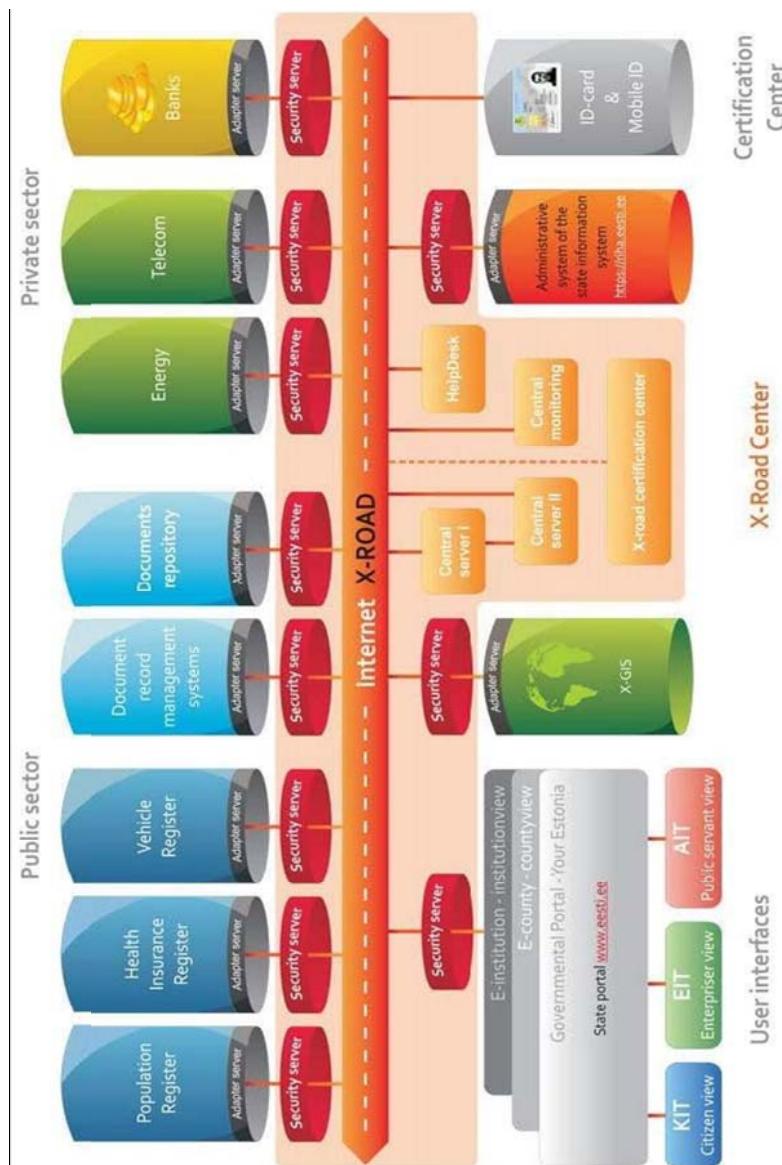
Je vous prie d'agrérer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.



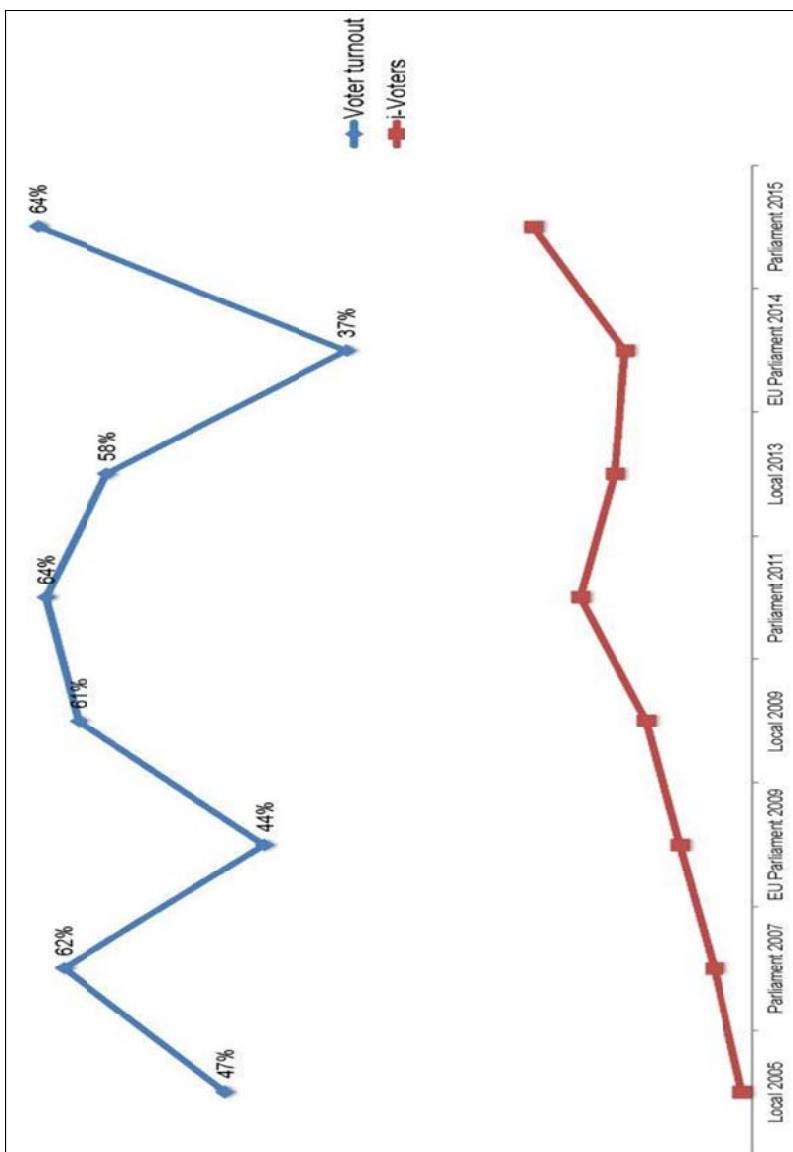
Jean-Claude PEREZ
Député de l'Aude

Monsieur Kari KIVINEN
Secrétaire général des Écoles européennes
Rue Joseph II, 30
B-1049 Bruxelles
Belgique

ANNEXE 5 :
CHAMPS DES SERVICES COUVERTS PAR LA PLATEFORME
NATIONALE D'E-ADMINISTRATION



ANNEXE 6 :
TAUX DE PARTICIPATION PHYSIQUE ET EN LIGNE
AUX ÉLECTIONS



ANNEXE 7 :
CARTE DES E-AMBASSADES
ENVISAGÉES À CE JOUR PAR L'ESTONIE

